Acton. e. 25. 29.

L'ART d'assassiner les Rois,

Enseigné par

LES JESUITES A LOUIS XIV. ET JAQUES II.

Où l'on decouvre le secret de la derniere Conspiration formée à Versailles le 3. de Septembre 1695. contre la vie de

GUILLAUME III.

Roy de la Grand' Bretagne.

ET DECOUVERTE

à Withall le 2. Mars 1696.

A LONDRE,

Chez THOMAS FULLHER.

M. D. C. XCVI.

UNIVERSITY LIBRARY ACTON COLLECTION 1907 CAMBRIDGE

d'affaiblir les Rois,

Enfeigné par

A

E T

Pour découvrir le fecret de la der-
nière Conjuration formée à Verdun le
[illegible] Septembre 1695 contre la vie de

LOUIS XIV.

Ob. 1417.

A Verdun le 21. Mars 1696.

L'ART
d'assassiner les Rois,
Enseigné par
LES JESUITES
A
LOUIS XIV.
ET
JAQUES II.

PRINCES SERENISSIMES Ligués aujourd'hui contre la France; voici un Attentat qui doit faire trembler toutes les Couronnes de l'Europe. C'est un Complot formé pour assassiner la Personne sacrée du Roy de la G. B.

Cette affaire ne vous intereſſe pas moins que ce Prince à ſonger tout de bon à vôtre conſervation.

Les moyens dont le Roy T. C. & le Roy Jacques vos ennemis ſe ſervent ſont preſqu'infaillibles, & il n'y a que Dieu ſeul qui ſoit capable de les detourner. Temoin les propres paroles du Roy T. C. *Il faut*, dit ce Prince, *que le deſſein réuſſiſſe, à moins que Dieu & le vent ne l'empêchent.* Nous n'avons cependant rien de plus chér au monde que la vie, & celle des Princes eſt ſi precieuſe que d'elle dependent bien ſouvent les plus grandes Revolutions, la ruine de leurs ſujets, & la deſolation de leurs Etats.

Quand un Malheur imprevû, une maladie violente, ou une mort ſubite enleve du monde les Princes qui ont été la gloire de leur ſiecle & l'amour des peuples, il ne nous reſte que des regrets & des larmes. C'eſt là tout ce que nous

nous leur devons, & ſi elles étoient capables de les racheter, il n'y a point de bon ſujet qui ne donnât tout ſon ſang. Nous en avons un glorieux exemple dans la perte que nous avons faite depuis peu de la Reine de la grand' Bretagne de G. M. Cette Princeſſe nous a été ravie à la fleur de ſon age. Toute l'Europe affligée a verſé de larmes ſur ſon Tombeau. Mais aprés tout on ſe conſole parce que nous ſommes tous mortels. C'eſt un malheur inévitable. C'eſt une maladie naturelle qui nous l'enleve.

Mais quelle horreur quand on employe le fer & le poiſon pour ôter du monde de grands Princes, recommandables par leur pieté, aimez de leurs ſujets, cheris de tous les autres Princes Chretiens, & les premiers Heros du ſiecle. Quelle horreur dis-je ne doit-on pas avoir pour les Autheurs d'un ſi deteſtable deſſein.

Ces Autheurs ſont cependant des Têtes Couronnées. Peuples qui dans les ſiecles à venir lirés la vie de ces malheureux Princes, ne rougirés-vous pas? Lâches exemples qui ſacrifient la gloire de leur Regne, le nom de Tres-Chretien, & ce qu'il y a de plus ſacré & de plus auguſte dans la Religion & dans la ſocieté humaine, au fantôme trompeur de leur ambition.

Mais auſſi Princes Sereniſſimes, qui vous étes aujourdui ligués pour vôtre commune ſeûreté, quelles precautions ne devés-vous pas prendre pour vous mettre à couvert des complots de vos conſpirateurs. Je le repete, vos vies ne ſont pas moins en peril que celle de vôtre Allié le Roy Guillaume. C'eſt l'alliance que vous avés avec ce grand Prince dont vos ennemis ſont jaloux, qui donne lieu aujourd'hui au deteſtable complot que l'on vient de découvrir. C'eſt un attentat qui vous

regar-

regarde, chacun en particulier; & si les conspirateurs étoient venu à bout de leur dessein, que n'aviés-vous pas sujet d'appehender pour vous mêmes?

Toute l'Europe sçait les differentes routes que la Politique dominante employe, & dont elle s'est servie depuis huit ans de guerre declarée pour parvenir à son but, qui est l'esclavage de tous les Princes Souverains. Il n'y a point d'année depuis la mort de Mazarin, qui n'ait produit un monstre. De sorte que le Regne du Roy T. C. est une suitte perpetuelle d'attentats & de conspirations.

Si ce Monarque a fait du bruit dans le monde, s'il est devenu la terreur de ses ennemis; c'est qu'outre sa grande puissance qui le distingue des autres Princes Chrêtiens, il a encore eu la trahison pour derniere ressource dans les affaires desesperées. De sorte que si nous luy avons vû faire des

conquêtes surprenantes au milieu des hivers, prendre des villes trés fortes à la barbe des armées qui les gardoient, gagner de batailles, attaquer les Alliez dans des lieux impenetrables, & tromper enfin la vigilance de nos Generaux; Ce n'a été que par les effets de la trahison, & les suites fatales de nôtre nonchalance.

Mais me dirés-vous, s'il faut faire la guerre en laches, nous ne sçaurions faire fond sur rien. Où est la gloire des armes, cette vertu aussi ancienne que le monde, qui fait revivre les heros & les grands Capitaines, aprés leur mort, & qui nous est proposée pour modelle dans toutes nos entrepriſes, telle que les Cæsars, les Alexandres, les Pompées, les Charle-quints, les Charle-magnes & les autres grands hommes de l'antiquité nous l'ont laissée.

Ce peut-il qu'il y ait des Princes aujourdui; mais que dis-je, de

de grands Roys, des Rois Très-Chrêtiens, des fils Aînés de l'Egliſe, chés qui cette vertu ne ſe trouve point. C'eſt un fait qui doit faire rougir tous les François. Mais dira-t-on les ſujets ne doivent point être reſponſables des fautes de leur Prince. C'eſt une tache perſonnelle, je l'advoüe; j'ay honte de le dire, le noble ſang des Bourbons qui a brillé dans tous les Regnes precedens, ſe voit aujourdui ſouillé par tant de laches attentats, que cette ſeule penſée fait horreur à tous les gens de bien.

Je ne ſçaurois m'empêcher de raporter icy la belle idée que les Autheurs payens ont eu de la veritable Royauté qui doit faire honte au Roy Très Chrêtien. * *Celuy là eſt veritablement Roy, qui eſt veritablement juſte. Celuy là eſt veritablement juſte, qui ſe gouverne ſelon les loix. Il n'y a point de juſtice qui puiſſe ſubſiſter ſans*

 loy

* *Diotogenes Pytagoricien.*

loy. *Que celuy qui monte sur le Throne soit pur & brillant de justice* dit Ecphantas le Philisophe. La veritable justice ordonne que l'on punisse avec la derniere rigueur les crimes de Leze-Majesté & tous les attentats des meschands ; & l'on peut dire que c'est là un des plus beaux caracteres de la Royauté. Cependant on voit aujourduy deux Princes Chrétiens authoriser une troupe d'Assassins & de Meurtriers pour tremper leurs mains sanguinaires, s'il leur est possible, dans le sang d'un grand Prince.

Aprés un coup de cette importance, nous pouvons dire librement que les Sereniſſimes Alliez, sont en droit de faire au Roy Trés Chrétien la reponse que fit Alexandre le Grand à Darius ; lorsque celuy-ci desesperant de le pouvoir vaincre par les armes, voulut le faire assassiner.

Alexandre luy fit sçavoir, qu'il ne

ne feroit plus la guerre contre luy, comme contre un Prince ; mais comme contre un Parricide.

Dira-t-on de là, que si le Roy T. C. continüe, il faudra de toutes nécessité que les Alliez songent à leur seureté en se servant des mêmes moyens ? Qu'ils doivent punir le mal par le mal. Et que s'il faut donner de grandes sommes d'argent pour se defaire de ses ennemis, & finir tout d'un coup la guerre par l'assassinat d'un des chefs du parti, l'argent manquera plû-tôt à la France qu'aux Alliez, & enfin que les Princes de la ligue sont assez riches pour obliger le Roy T. C. à se tenir sur ses gardes là dessus. Il n'est pas moins mortel que ses Predecesseurs Henri III. & Henri IV.

Il est vray ces voyes detestables de faire perir ses ennemis d'une mort violente & prematurée, par le fer ou le poison, sont ouvertes pour les Alliez aussi bien que

pour luy. Mais à Dieu ne plaise qu'aucun des Sereniſſimes Confederés conçut jamais un ſi noir deſſein. Ils ont étudié dans l'école de la vertu une autre morale. Leur pieté & la delicateſſe de leur conſcience a en horreur, & deteſte mortellement de tels principes qui ne ſont jamais ſortis que de l'Enfer, & qui n'ont jamais été prêchés en France que par les Jeſuites, ou enſeignés aux Princes ambitieux par le deteſtable Machiavel.

Nous ſçavons trés bien que la France ingenieuſe à couvrir tous les contre-coups que la fortune luy porte tâchera de parer l'outrage que luy fait dans le monde une ſi deteſtable entrepriſe, en faiſant faire une Apologie étudiée à quelqu'un de ſes plus habiles Miniſtres. Il me ſemble déja que j'entens le Comte d'Avaux vers les Cours du Nord, & Mr. Amelot vers la Cantons ſuiſſes, publier haute-

hautement que le Roy T. C. leur Maitre n'a eu aucune part à cét attentat ; qu'il a été formé par les Jacobites ſans ſa participation.

C'eſt là le langage que ce Prince a tenu dans toutes les conſpirations precedentes, temoin celle de Granval. La Cour de France s'en eſt excuſée ſur ſes Miniſtres, en a rejetté tout le blâme ſur le defunt Marquis de Louvois & ſur Mr. de Barbeſieux ſon fils. Cependant toute la terre ſçait ſur quel pied vivent ces Miniſtres ; s'ils avoient fait la moindre demarche ſans la participation du Roy, il ne faudroit qu'un rien pour rendre leur fidelité ſuſpecte, & les diſgracier pour jamais. Les Miniſtres de la Cour de France ont trop à cœur leur fortune pour faire de ſemblables beveûes, & rien ne ſe fait dans le Royaume que le Roy n'en ſoit informé.

Enfin ſi le Roy T. C. fait publier dans les Cours étrangeres qu'il

n'a eu aucune part dans le complot qui vient d'éclater; d'où eſt ſortie cette Flotte nombreuſe, puiſqu'on compte juſques à quatre cents cinquante vaiſſeaux grands ou petits aſſemblés avec toute la diligence imaginable dans les Ports de Donkerque, Calais, Bologne & le Havre de grace. Ce puiſſant armement, eſt-il tombé des nües. Tant de troupes ramaſſées vers les côtes de France ſont-elles venües-là pour les garder, dans un tems où les Flottes ennemies ſont encore occupées à travailler à leurs équipages, qui ne devoient être complets que ſur la fin du mois d'Avril ou au commencement de May. Que font Mr. de Bouflers & pluſieurs autres Generaux François à Donkerque? Pour quoy le Roy Jaques part-il de St. Germain? pour quoy fait-il ſes adieux à toute la Cour & ſe rend-il à Calais pour s'y embarquer? Pourquoy des prieres de quarante heures,

heures, & la publication d'un Jubilé par tout le Royaume ? Le Roy Trés-Chrêtien dira-t-il que tout cela s'eſt fait ſans ſa participation.

Le Roy Jaques étant parti de St. Germain le 28. de Fevrier ſe rend à St. Denis où il fait ſes devotions, & aprés avoir demandé à Dieu par des prieres trés ardentes de vouloir benir ſon expedition il fait venir un Notaire, à qui il fait dreſſer un Acte concernant la ſomme de 500. mille livres qu'il emprunte de quelques marchands, auxquels il remet pour nantiſſement les pierreries de la Reine ſon Epouſe.

Outre cette ſomme le Roy T. C. ordonne qu'on luy compte ſix millions, & luy fait preſent d'ailleurs d'une caſſette pleine de cent mille Louis d'or en eſpece pour les depenſes de ſa Maiſon. La France ne fait pas toutes ces avances pour rien. Elle exige en mê-

me

me tems de ce Prince des engagemens réels, ſçavoir un contract paſſé devant Notaire par lequel ce Prince s'oblige à rendre au Roy T. C. aprés ſon retabliſſement, non ſeulement la ſomme qu'on luy prête pour ſon paſſage, mais auſſi tout ce que l'on a debourcé pour ſon entretien pendant ſon ſejour en France.

Le Roy T. C. dis-je prête toutes ſes forces à ce malheureux Prince, luy donne ſes meilleurs Generaux pour commander ſes troupes, & ne le laiſſe manquer de rien pour l'execution d'un deſſein qui le doit retablir ſur le trône. Tout cela dis-je ſe paſſe à la veüe de toute l'Europe. L'entrepriſe échoüée le Roy T. C. nous fera dire par ſes Miniſtres qu'il n'y a aucune part?

Ce n'eſt pas d'aujourdui que ce Monarque nous tient ce langage. Les Alliez ne ſçauroient plus prendre le change, & toute l'eau de

de la Seine ne lavera jamais un crime, auſſi noir que celui qu'il vient de commettre à la face de Dieu & de toute la Chrêtienté, par l'aſſaſſinat qu'il vouloit commettre de la perſonne ſacrée du Roy Guillaume, complotté à Verſailles dés le premier d'Octobre de l'année 1695.

Concluons donc que le Roy T. C. étant le principal Autheur de ce funeſte attentat, toute la honte en rejaillit ſur ſa perſonne. Le Roy Jaques eſt un Prince impuiſſant de luy même. Il eſt vray qu'il a été nourri dans le Carnage, ſa vie n'a été qu'une ſuitte perpetuelle de morts tragiques, d'attentats, & de conſpirations, temoin le ſang innocent qu'il a rependu pendant ſon ſejour en Angleterre. Mais ce Prince infortuné malgré la depravation de ſon naturel, & ſon zele éffrené pour la Religion, ne ſçauroit plus rien faire de luy même, ſi le Roy T.

C.

C. ne le ſoutient. Peut-être que la France ſe laſſe de luy payer ſes penſions, & qu'elle eſt bien aiſe de s'en defaire. Quoi qu'il en ſoit c'eſt toûjours le Roy T. C. qui eſt conſideré dans cet attentat comme le principal Autheur: Conduite qui fera horreur dans tous les ſiécles à venir à tous les bons Princes Chrêtiens, & qui le rend indigne à l'heure qu'il eſt de porter le glorieux Nom de Roy Trés-Chrêtien.

Il y a long-tems que le Conſeil de France couvoit le monſtre qu'elle vient d'enfanter, ſi nous reflechiſſons ſur la conduite qu'ont tenu ſes Miniſtres dans les Cours Etrangeres. Lors que les Nonces du Pape ont voulu redoubler leurs inſtances pour porter les Princes Catholiques à écouter les propoſitions de Paix, qui leur étoient faites; Les Miniſtres de France leur ont dit ouvertement, qu'ils ne devoient point ſe preſſer, que

le Roy T. C. leur Maitre avoit un deſſein en main qui alloit changer la face des affaires, & porter les Alliez malgré qu'ils en euſſent à accepter les offres qu'on leur avoit ſi ſouvent fait, & qu'ils avoient toûjours rejetté avec tant de mépris.

Ce diſcours êtoit un enigme bien obſcur pour les Nonces de ſa Sainteté, mais le tems qui eſt un grand maitre vient de nous l'expliquer d'une maniere qui fera rougir à jamais les chefs de l'entrepriſe, & les inſtrumens dont ils ſe ſont ſervis. Nous pouvons encore ajoûter ici en paſſant à la honte des Miniſtres de France, qui parloient ainſi aux Nonces du Pape, qu'ils ne valent guere mieux que leur Maitre, lors qu'ils ſont les échos d'une action qui les comblera d'une éternelle infamie. Ils ſont gloire d'être les Miniſtres de la fureur de ce Prince aux depens de leur honneur & de leur con-

conſcience, qui eſt ce qu'ils doivent avoir de plus cher au monde. Ils devroient ſe ſouvenir de l'outrage qu'ils font à leur Nation & des taches d'infamie dont ils la ſouillent, & dont elle ne ſe lavera de pluſieurs Règnes aprés celui-ci.

Si nous faiſons encore reflexion ſur ce qui ſe paſſa à la priſe de Namur, lorſque le Marechal de Bouflers fut arrêté; tout le monde ſçait que ce Marechal ſe plaignit hautement & avec beaucoup de fierté, ajoûtant que le Roy ſon Maitre ſe vangeroit de l'injuſtice qu'on luy faiſoit ſur la perſonne du Prince qui le faiſoit arrêter, entendant par là le Roy Guillaume. Mr. de Bouflers en qualité de Conſpirateur étoit informé du Complot que l'on vient de découvrir, & l'on ne doit pas trouver étrange s'il prononça ces paroles. Auſſi le Roy T. C. le jugeoit ſi neceſſaire pour cette grande ex-

pedi-

pedition, qu'il voulut d'abord l'honorer d'un Brevet de Duc & Pair, & consentit à tout ce que les Alliez demanderent pour obtenir promptement sa liberté.

Jusques à present on s'étoit flatté que la France aprés la perte du Marechal de Luxembourg n'auroit plus recours à toutes les trahisons dont elle a fait un si bon usage, tandis que ce Marechal a commandé ses Armées. Mais Mr. de Boufflers semble renaitre aujourd'hui des cendres de ce grand homme, & selon toutes les apparences le disciple ne sera pas meilleur que le Maitre.

Mr. le Marechal de Boufflers ne luy en deplaise, fait un grand tort à sa reputation, & c'est mal debuter que de commencer par avoir part à l'assassinat d'un Prince qui l'a comblé de mille honnêtetés dans sa detention. Il n'est même pas necessaire de l'aller chercher en Angleterre. Le Roy Guillaume

me ne ſe cache point, comme toute la terre ſçait. Il n'eſt point du nombre de ces Princes laches, qui fuyent le peril. Il vient toutes les Campagnes en Flandre à la tête de ſon Armée ; & ſi le Roy T. C. ou ſes Generaux ſouhaittent de finir la Guerre, & de parvenir à la Paix qu'ils ont tant à cœur, il eſt toûjours prêt à leur donner ſatisfaction l'épée à la main. On pouroit même par un principe d'honnêteté leur faire le defy que fit autrefois l'Electeur Palatin de G. M. au Marechal de Turenne. C'eſt à dire leur propoſer un combat ſingulier pour terminer à la pointe de l'épée les diferents qui ont allumée la Guerre ; pourvû que ce fut le Roy de France lui même qui y vint en perſonne.

Mais ce n'eſt pas là ce que cherche le Roy T. C. Ce Monarque eſt accoutumé de vaincre ſans peril. En effet c'eſt le moyen

de

le vivre long-tems. Quoi qu'il en ſoit ſi le Roy Guillaume étoit moins brave & moins magnanime, le Roy Très-Chrétien & le Roy Jaques n'attenteroient point ſur la perſonne comme ils font aujourd'hui.

Le Roy T. C. eſt accoutumé depuis la Paix des Pirennées à faire tout avec rapidité, parce qu'il étoit aſſuré de la Couronne d'Angleterre, par le ſoin qu'il avoit toûjours pris de cultiver les inclinations des derniers Roys, comme toute l'Europe ſçait; & c'eſt à l'abri de ces Regnes nonchalans & voluptueux qu'il a bâti ce monſtre de grandeur, qui le fait redouter de ſes Voiſins, craindre de ſes Sujets, & entreprendre aujourdhui le bien & le mal.

Ce n'eſt plus cela, les Cartes ſont brouillées, & la derniere Revolution qui a élevé le Roy Guillaume ſur le Thrône a été le plus terrible coup qu'on luy ait porté

porté, parce que ce Prince a été de tout tems ſon ennemi irreconciliable, le ſeul dans l'Europe qui ait traverſé ſes deſſeins ambitieux, qui luy ait par tout diſputé le terrein, & qui ait enfin comme un autre Joſué arrêté ce ſoleil dans la rapidité de ſa courſe.

Le Roy T, C. voyant donc que la puiſſance du Roy Guillaume comme chef de la ligue luy fera eternellement ombrage, & qu'il ſera toûjours un obſtacle invincible à ſes entrepriſes, a crû à propos ſuivant les principes de ſa politique dominante de ſe defaire de ce Prince d'une maniere ou d'autre. Preuve de cela, c'eſt que dans toutes les batailles qui ſe ſont données juſqu'à preſent, on a toûjours remarqué, que les Generaux François ont pris ſoin de detâcher un bon nombre de Gardes de la Maiſon du Roy, qui ſe ſont advancés dans la melée pour tâcher de tuer ce Prince.

Monſr.

Monſ. de Luxembourg a fait ſon poſſible pour ſatisfaire le Roy ſon maître là deſſus ſans avoir pû reüſſir, & Mr. le Marêchal de Bouflers non moins zelé que ſon predeceſſeur ne fait point ſcrupule de ſe mêttre à la tête des conſpirateurs qui s'avancent pour aſſaſſiner ce Prince. A la bataille de la Boine les gardes qui tuerent le Marêchal de Chomberg, avoient ordre de chercher le Roy, Mais Dieu le preſerva & le fit ſortir triomphant des pieges que la France & le Roy Jaques luy tendoient. Aprés tant de preuves des ſoins que le Roy T. C. prend pour faire perir ce Prince, nous ne devons pas douter qu'il n'ait été le premier mobile de cette derniere conſpiration.

Il ne falloit plus que ce trait pour embellir l'hiſtoire de ce Monarque que les meilleures Plumes de France écrivent avec tant de ſoin depuis pluſieurs années. Ce

ſera le plus beau fleuron de ſa Couronne & le plus auguſte monument qu'il puiſſe conſacrer à la poſterité. On peut dire que par cette action ce Prince laiſſe un glorieux exemple à imiter à Monſeigneur le Dauphin, ſi Dieu luy fait jamais la grace de porter la couronne, ou du moins à ſes enfans les Fils de France qui luy ſuccederont, & qui ſont encore aſſés jeunes pour étudier la vertu ſous un ſi grand Maître. Aprés cela le Roy T. C. a ſujet de ſe repoſer de ſes illuſtres travaux & de mourir content. Il a regné en grand Monarque, grand politique, toûjours heureux, triomphé par tout de ſes ennemis & merité enfin les plus grands éloges.

Mais à Dieu ne plaiſe, Monſeigneur, que vous ayez jamais de pareils ſentimens. Nous ſçavons que ce n'eſt point là vôtre penchant : Que vous abhorrés, comme le defunt Prince de Condé

dé de G. M. ces actions lâches indignes d'un grand Heros, & principalement d'un Prince Chrêtien deſtiné à porter un jour une des plus auguſtes couronnes de la Chrêtienté.

Toute l'Europe, Monſeigneur, vous regarde comme le reſtaurateur de la paix & de la tranquillité publique que les demelés qui regnent aujourdui entre les Princes Chrêtiens en ont banni. Si Dieu vous fait la grace de parvenir un jour à la Couronne on ſe flatte avec juſtice, que jamais la France n'aura été plus heureuſe. Vos ſujets ſeront delivrés de mille impôts onereux qui les accablent. Le commerce ſera retabli. Les Arts & les ſciences fleuriront. La Nobleſſe du Royaume ſera remiſe dans ſon ancienne ſplendeur. Les Parlemens & les cours ſouveraines jouïront derechef de l'authorité dont ils ont été dépouillés. Les Princes voiſins au-

ront une plaine confiance en vôtre parole Royalle. Vos traités ſeront inviolables, & vous ſerés conſideré dans les Cours de l'Europe comme un Prince qui marche ſur les traces de ſes illuſtres Ayeuls de G. M. & non pas ſuivant les vices des Monarques qui regnent aujourd'hui, & qui font horreur à tous les Princes Chrêtiens.

Souvenez-vous Monſeigneur, des preceptes du ſage Platon dans ſa Lettre: *Que les loix dominent & ſur les citoyens & ſur les Rois.* Tant que vous aurés ces principes pour regle de vos actions, vous ſerés l'amour de vos ſujets, la gloire de vôtre ſiecle & le plus grand Roy du monde.

Toute l'Europe, Monſeigneur, vous conjure d'élever les jeunes Princes vos enfans qui vous ſuccederont un jour ſelon le cours du monde dans ces belles leçons. Il eſt tems de le faire, & ſur tout

de

de leur inſpirer dés leur plus tendre jeuneſſe de l'averſion & de l'horreur pour les deteſtables principes de leur grand Pere condamnés par tous les gens de bien. Raportés leur ſur tout cette belle penſée d'Ariſtote Pol. lib. 5. *celuy que le peuple ne veut pas admettre pour Roy eſt un Tiran.* Tant qu'ils auront l'amour des peuples ils ſeront dignes de porter la Couronne. C'eſt là, Monſeigneur ce qui fait la plus grande gloire du Prince que le Roy T. C. vôtre Pere & le Roy Jaques ſon Allié ont voulu faire aſſaſſiner. Il eſt paſſionnément aymé de ſes ſujets, & par conſequent digne d'étre leur Roy. C'eſt cet amour qui l'aſſure de leur fidelité, qui affermit ſon regne & le rend inébranlable, & qui fera que tous ſes ſujets verſeront juſques à la derniere goûtte de leur ſang pour la conſervation de ſa perſonne ſacrée.

Le defaut de cet amour, ſi neceſſaire aux Princes pour bien regner a cauſé l'infortune du Roy Jaques, & c'eſt ce qui le rend le plus malheureux de tous les Monarques. Mais plût à Dieu que ce fut là l'unique tâche qui le rend odieux, tous les Princes chrêtiens de l'Europe n'auroient pas à luy reprocher aujourdui le plus deteſtable de tous les crimes, qui eſt l'aſſaſſinat du Roy Guillaume. Revenons au Roy T. C.

Si nous faiſons reflexion à ce qui ſe paſſa à la naiſſance de ce Prince nous ne trouverons rien que de ſurprenant. Toute la France affligée étoit en pleurs & demandoit à Dieu un heretier à la Couronne. Aprés 22. ans de ſterilité, la Reine Mere conçut. Elle donna un ſucceſſeur à Louis XIII. Mais quel ſucceſſeur ! un Prince qui vient au monde avec deux dents, étrange prodige ! & le plus ſurprenant qui ſoit arrivé

de

de nos jours. Quand on consulta les devins en Italie, par des Exprés que feu Mr. de Colbert y avoit envoyé, ils repondirent que ce Prince nouveau né, d'une de ses dents, il dechireroit ses sujets, & de l'autre les Princes de l'Europe ses voisins.

En effet jamais horoscope n'a été mieux accompli. Les commencemens de son Regne sont pleins de prodiges, & la fin n'en est pas moins surprenante. A peine est-il parvenu à l'age de Majorité, qu'il commence par reformer la plus part de ses Ministres. Il depouille les Parlemens & les cours souveraines de ce qu'ils avoient de plus auguste qui étoit la supreme authorité. Il humilie la Noblesse de son Royaume. Apauvrit ses sujets par un nombre infini de nouvelles taxes. *Les Princes* dit Philon Juif *qui s'acquierent une grande puissance à la ruine & au desavantage du peu-*

ple ne ſont pas Roys, mais Ennemis, feſant ce que des Ennemis declarez ne font pas. Il leve de grandes Armées pour tenir tout dans la ſoumiſſion & le reſpect. Il fait fortifier la pluſpart des Places de ſon Royaume pour tenir tout dans l'eſclavage, & pour ſervtir de rempart à ſon ambition. Il ſe dechaine contre la Cour de Rome, & commet luy ſeul plus d'attentats contre les Sts. Pontifes que ous ſes Prédeceſſeurs enſemble n'avoient jamais fait.

Aprés tant d'heureux commencemens, il étudie Machiavel & l'aprend ſi bien par cœur que tout ſon Regne n'eſt qu'un tiſſu de ce deteſtable Autheur. Il en obſerve juſqu'aux moindres maximes, & par le ſecours de Mazarin il devient ſi grand maître dans l'Art de régner que les bornes de la France ne peuvent plus le contenir. Il n'y a point de Prince dans l'Europe qui ne devienne la victi-

me

me de son ambition. S'il fait des Alliances ce n'est que pour s'agrandir en violant les sermens qu'il a prêtés ; s'il declare la guerre, elle est injuste, puis qu'elle n'a pour but que d'envahir les Etats de ses voisins ; s'il conclut des Traitez de Paix, ce n'est que pour les rompre le lendemain, & pour avoir des nouveaux pretextes de recommencer la guerre.

Enfin il n'y a point de Prince souverain, point d'Electeur dans l'Empire, point de Republique en Europe qui ne ressente les effets de sa cruelle domination. La guerre d'aujourd'hui en a porté de funestes étincelles aux quatre coins du monde. La Chrétienté jouïssoit d'une profonde Paix, lorsque le Roy T. C. a fait marcher des Armées d'Incendiaires la torche à la main pour mettre le feu aux plus belles Villes d'Allemagne.

Ce funeste flambeau aprés avoir

reduit le Palatinat en cendres eſt porté par les mains de M. de Bouflers, le long du Rhin, de la Moſelle, de là par toute la Flandre & le Brabant, & parcourant ainſi comme un furieux & un determiné les lieux qui luy ſont ouverts, il brule tout, & n'épargne pas même les Egliſes & les Monaſteres.

Tous ces cruëls attentats ſe paſſent aux yeux de tous les Princes de l'Europe, mais il n'y a que le Roy Guillaume qui ſonge tout de bon à chercher les moyens d'arreter la France. Les Peuples d'Angleterre appellent ce grand Prince à leur ſecours, parce que le Roy T. C. ne regnoit pas moins dans les trois Royaumes qu'en France, par les cruautés que le Roy Jaques ſon Allié y exerçoit. Le Roy Guillaume paſſe la mer ſoutenu par les mains de la providence. Il eſt reçû avec tous les honneurs imaginables par les

grands

grands du Royaume & par le peuple. On luy presente la Couronne, & on le prie de l'accepter. Il la refuse d'abord ; on luy fait de pressantes instances de la vouloir accepter. Il l'accepte enfin, parce que l'état present des affaires de l'Europe & le salut de ses sujets l'y engage.

Par là il porte un coup trés sensible à la France, d'autant plus qu'elle n'avoit rien moins compté que sur une telle revolution. Le Roy T. C. ne songe plus aprés cela qu'à la vangeance. La haine qu'il a toûjours eüe pour ce Prince ne sçauroit plus se contraindre. Il faut qu'elle éclatte & qu'elle jette tout son feu. Dés ce même jour son Conseil secret s'assemble avec ordre de songer aux moyens de faire perir ce Prince comme le seul capable d'arrêter ses grands desseins. De sorte que depuis son avenement à la Couronne on compte prés de

huict Conſpirations ; mais on peut dire que cette derniere encherit ſur toutes les precedentes. Les Conſpirateurs dans celle-ci ne ſe cachent point. Ils levent le maſque en plein midi, & comptent déja ſur la mort du Roy Guillaume comme ſur une choſe immanquable. Aprés cela je laiſſe à juger à tous les gens de bien juſqu'où va la fureur & le reſſentiment d'un Prince qui a juré la la mort de ſon Ennemi.

Je ne ſçaurois m'empêcher de raporter icy la penſée de Saluſte, lorſqu'il traite des ſoins que doivent prendre les Princes de la gloire de leurs Etats, dont ils doivent être jaloux autant que de leur Couronne. *Les devoirs des Roys* dit cet Autheur, *conſiſtent à conſerver la liberté & la gloire d'un Etat.* Le Roy T. C. ſe met peu en peine aujourd'hui de la gloire de la France. Il la ſacrifie de bon cœur pourvû que ſes deſſeins réüſſent

ſſent. Où eſt cette liberté, je vous prie, dont les ſujets ont joüi ſous les Regnes de ſes Predeceſſeurs. Tout n'eſt-il pas eſclave aujourd'hui dans le Royaume? Où eſt cette gloire de l'Etat? s'acquiert-elle par l'oppreſſion, la cruauté & la Tirannie? & quand on l'a acquiſe, ſe conſerve-t-elle par l'aſſaſſinat des grands Princes, pour qui on a de la haine.

Si cela eſt j'avouë que les Anciens ont été de grands fourbes, de nous avoir fait une peinture de la gloire d'un Etat ſi differente de celle que Louis le Grand nous trace aujourd'hui. Ce Prince pretend être le plus grand modelle de perfection qu'il y ait aujourdhui au monde. Mais ne luy en deplaiſe, ce n'eſt pas par les routes qu'il tient que l'on parvient à la gloire des grands Heros, dont l'Antiquité Payenne nous laiſſe de ſi beaux exemples.

Aprés ces Preliminaires, venons au detail du fait & considerons toutes les circonſtances qui ont accompagné le complot que l'on vient de decouvrir. Enſuite nous examinerons la doctrine des Jeſuites, qui enſeigne l'Art d'aſſaſſiner les Roys, & qu'ils ont appris aux Autheurs de la preſente Conſpiration.

Dieu par ſa providence, & les ſoins continuels qu'il prend de la conſervation de S. M. le Roy Guillaume, a permis que pluſieurs des Complices ayent decouvert d'eux-mêmes la Conſpiration ſuivante, dont voici le detail.

Environ la fin du mois d'Août de l'année 1695. le Roy T. C. étant à Verſailles dans une converſation particuliere avec le Roy Jaques ſur les évenemens de la derniere Campagne ; Le Roy T. C. dit en confidence à ce Prince, qu'il ne voyoit point d'autre reſſource ſelon le monde pour parvenir

venir bien-tôt à la Paix, que de travailler promptement à le retablir sur le Trône. Que les soins qu'il avoit pris jusqu'apresent pour faire la guerre à ses Ennemis, joints aux immenses depenses qu'il avoit faites pour la soutenir, n'avoient encore rien produit de réel. Que cependant Dieu avoit suffisamment beni ses Armes par les avantages qu'il avoit remportés, jusqu'à la mort du Marechal de Luxembourg, pour luy donner sujet d'être content. Mais ce qui luy fesoit de la peine, & luy donnoit de mauvais presages pour l'avenir, étoit l'union qui regnoit entre le Parlement & le Prince d'Orange, qui bien loin de diminuer comme l'on s'étoit flatté se fortifioit de plus en plus.

Que la reputation de ce Prince jointe aux forces considerables que le Parlement venoit de luy accorder seroient fatales à la Paix & à leurs interêts communs, si

on

on n'y aportoit un prompt remede.

Le Roy Jaques repondit au Roy T. C. que tout ce qu'il venoit d'avancer étoit veritable : Qu'il ne voyoit que trop, & avec le dernier déplaisir, la prosperité de son Ennemi & son agrandissement. Que s'il ne tenoit qu'à luy il étoit prêt au moment même de tanter encore une fois son retour en Angleterre, si S. M. le jugeoit à propos : Que cependant il avoit honte d'avoir abusé si souvent de ses bienfaits, & qu'il aprehendoit que sa mauvaise étoile qui le suivoit par tout ne fit encore avorter une entrepriſe si juste. Qu'il prioit Dieu avec la Reine son Epoux, par des vœux trés ardens de vouloir benir les Armes de Sa Majesté leur Protecteur & leur Restaurateur, en qui aprés Dieu ils fondoient toutes leurs esperances.

Le Roy T. C. luy repliqua, qu'il

qu'il n'avoit pas tenu à luy juſqu'a preſent que leurs vœux ne fuſſent accomplis ; mais qu'il étoit encore tems, & qu'il falloit profiter de l'occaſion favorable que Dieu leur mettoit en main pour porter un coup à leur Ennemi qui luy ſeroit fatal : Qu'il ne falloit pour cela qu'avoir de la confiance en Dieu, & de la reſolution pour l'executer.

Le Roy Jaques répondit à S. M. qu'il entendoit ce qu'elle vouloit dire ; qu'au reſte s'il ne falloit que former un nouveau complot, il avoit ſuffiſamment de monde, pourvû que Sa Majeſté voulût fournir l'argent qui étoit néceſſaire à un ſi grande entrepriſe.

Le Roy T. C. luy repliqua qu'il pouvoit diſpoſer de toutes les forces de ſon Royaume, & qu'il ſeroit aſſés recompenſé par la gloire d'avoir contribué à ſon rétabliſſement.

Aprés cette premiere ouverture

re leurs Majeſtez convinrent du jour pour faire choix des conſpirateurs, dont nous raporterons les noms ſi aprés. Ce jour étant venu qui étoit le 5. de ſeptembre 1695. Les complices furent appellés l'un aprés l'autre à une audiance particuliere que le Roy Jaques leur donna à St. Germain, qui n'étoit proprement que pour les ſonder & s'aſſeurer de leur fidelité.

Le Roy Jaques ayant donc fait choix d'environ quarante ſept perſonnes les preſenta au Roy T. C. qui les aſſeura de ſa protection Royalle, & de leur fortune, ſi l'affaire reüſſiſſoit, & qu'ils euſſent ſoin de la bien conduire : aprés quoy ils furent renvoyés juſqu'a nouvel ordre.

Il n'y eut dabort que les deux Roys & le Pere la chaize Confeſſeur de S. M. que furent du ſecret. Le Roy T. C. jugea à propos quand l'affaire fut ebauchée

d'en laiſſer l'intrigue & le menagement au P. la Chaize, à quoy le Roy Jaques conſentit, deſorte que les complices eurent ordre de l'aller trouver deux à deux ſeulement pour faire moins d'éclat, afin de conferer avec luy du tems, du lieu & de la maniere dont ils procederoient à l'execution.

Il y eût quelques uns des Complices, ſçavoir George Porter, & les Capitaines Stow & Wolbank qui offrirent à leurs Majeſtés de ſe rendre en Flandre pour executer le deſſein dans le tems que le Roy Guillaume quitteroit l'armée. Le Roy T. C. ne fut pas de ce ſentiment parce que, ajoûtoit ce Prince, il n'avoit pas été ſatisfait de la conduite de Grandval dont l'entrepriſe avoit échoué faute de menagement, quoique le deffunt Marquis de Louvois y eût apporté toute la circonſpection imaginable. Le Roy Jaques fut du même avis que

le

le complot ſe pouvoit executer en Angleterre avec moins de riſque & plus de facilité, parce que le Prince d'Orange avoit là trés peu de Gardes auprés de ſa perſonne, qui le ſuivoient à la chaſſe, au lieu qu'en Flandre, il avoit toute ſon Armée pour eſcorte.

Aprés diverſes conferences, il fut reſolu que l'on feroit paſſer la mer à quelques uns des Complices qui prendroient les devans, pour s'aller aboucher avec pluſieurs autres Jacobites, dont le Roy Jaques avoit eu des Lettres particulieres, qui l'aſſuroient de leur attachement inviolable à ſacrifier tout pour ſon rétabliſſement.

Toutes ces meſures étant priſes à la Cour de France, ainſi qu'on l'a appris de la propre bouche des Conſpirateurs dans leur interrogatoire, on mit la main à l'œuvre. Pour cet effet la plûpart des Complices qui étoient en France, ſe rendirent à Londre ſur differents bati-

batimens des Armateurs de Dunkerque ou de St. Malo, qui les mirent à terre ſur les côtes d'Angleterre. Etant à Londres *incognito* ils y ont caballé pour fortifier leur parti juſqu'au tems de l'execution, qui ſe devoit faire ſur la fin du mois de Fevrier en cette maniere.

Le 25. Fevrier 1696. qui étoit un Samedi, les Conſpirateurs au nombre de 60. avoient reſolu de s'aller poſter en embuſcade dans un endroit par où le Roy devoit paſſer, afin de ſe rendre à Richemont pour s'y divertir ſuivant ſa coutume; de l'attaquer ou dans ſon paſſage, ou à la Chaſſe, & aprés avoir fait main baſſe ſur ſes Gardes, dix ou douze des Complices devoient ſe rendre maitres du Caroſſe de Sa Majeſté, & le poignarder.

Ce jour étant manqué, les Conſpirateurs remirent l'execution de leur deteſtable deſſein au Same-

di

di ſuivant. Le Caroſſe du Roy étant prêt ce jour là, les Gardes à Cheval, & les Chariots de proviſion qui ſuivent la Maiſon de Sa Majeſté, avoient pris les devans. Deux Eſpions des Complices voyant que le Roy étoit ſur ſon depart, & ne doutant nullement que S. M. ne ſuivit ſes Gardes, ſe rendirent promptement au Rendévous pour advertir les Traitres. Mais S. M. jugea à propos de reſter ce jour là à Kinſington où elle dina, & pour étre éclaircie du Complot dont elle avoit été avertie, elle envoya quelques perſonnes afidées pour épier la contenance des Conſpirateurs, & pour remarquer le lieu où ils s'étoient poſtés. Ce jour s'étant encore paſſé ſans rien pouvoir executer, les Aſſaſſins reſolurent le Dimanche ſuivant dans le tems que le Roy iroit à l'Egliſe de Weſtmunſter pour y faire ſes devotions, de l'attaquer entre les deux Portes du

Park

Park St. James dans l'endroit par où l'on sort de Hidepark.

Leur dessein étoit de tuer d'abord deux Chevaux du Carosse, & par ce moyen de fermer le passage aux Gardes qui devoient suivre Sa Majesté, pendant ce tems-là on devoit attaquer le Carosse du Roy & assassiner Sa Majesté. Mais ce Prince ne sortit point de la Cour ce jour là.

La nuit d'auparavant, ou le jour même que le complot se devoit executer on se saisit de dix sept des Complices; le lendemain on en a prit encore plusieurs autres, parmi lesquels on compte deux Dominicains, trois Gardes de S. M. du Regiment du Comte d'Oxfort, un Trompette, un nommé Charnock, qui avoit éte sous-President du College de la Madelaine à Oxfort du tems du Roy Jaques, & qui s'étoit fait Catholique; un autre appellé Giles Barlet Irlandois, qui servoit en France en qualité de Brigadier. Ce-

Celui-ci devoit tremper ſe mains meurtriéres dans le ſang d Sa Majeſté, ſoutenu de Mr. Por ter, dont le Pere a été Genera Major ſous le Roy Charles. L Duc de Berwick Chef du Parti, falli à être pris. On ſe ſaiſit d'u de ſes Domeſtiques, lequel avoi ordre, ſi le deſſein avoit réüſſi d'allumer un feu du côté de Dou vres pour ſervir de ſignal au Ro Jaques, & au Marechal de Bou flers, qui attendoient l'évenemen de cette grande entrepriſe, pou venir faire leur deſcente. Pou cet effet les Havres de Calais, Bo logne & Dunkerque étoient plein de Vaiſſeaux de tranſport, ſur les quels on devoit embarquer u grand nombre de Troupes pou paſſer en Angleterre & ſoutenir le Jacobites qui devoient prendr les Armes.

Mr. Schmettau Adjudant, ayan été depêché de la part du Duc d Wirtemberg, s'étoit mis ſur un barqu

barque de Pêcheur, laquelle ayant été attaquée par un Armateur François, Mr. Schmettau s'étoit caché ſous les fillets, & l'Armateur ne trouvant rien l'abandonna. Il ſe rendit donc à Londre, où il informa le Roy des mouvemens des François du côté de Dunkerque. Son rapport fut confirmé par Mr. Montez Lieutenant Collonel du Regiment de Belcaſtel.

Ce qu'il y a de remarquable, eſt que les Conſpirateurs s'étoient engagés moyennant une certaine ſomme d'Argent d'executer leur deteſtable deſſein dans l'eſpace de ſix ſemaines, & cela avant la fin du mois de Fevrier, pour ne pas rompre les meſures que le Roy T. C. avoit pris pour la Campagne prochaine, de là vient que l'entrepriſe ayant été manquée le Samedi, elle avoit été remiſe au Dimanche en ſuivant. Et ſi Dieu n'avoit permis qu'une bonne par-

tie des Conjurez fussent arrêtés, il auroit été à aprehender qu'ils n'eussent cherché toutes les voyes imaginables pour venir à bout de leur detestable Complot.

On ne sçauroit assés loüer les soins qu'ont pris Mr. le Comte de Portland & les autres Seigneurs, qui aprochent la personne du Roy, pour prevenir un coup aussi terrible que celui-là, dont les suites auroient été funestes à toute la Chrétienté & à tous les bons sujets de Sa Majesté. Voici à ce sujet le Discours du Roy aux deux Chambres du Parlement, prononcé le 24. Fevrier 1696.

MYLORDS & MESSIEURS.

LE sujet qui m'amene ici aujourd'huy est tout à fait extraordinaire, la suite en auroit été fatale, si Dieu par sa misericorde & par sa bonté singuliere ne l'avoit fait échoüer : Mais par les soins continués de sa Providence, & par nos prudens efforts, il peut nous servir d'avertissement à pourvoir à nôtre sureté, contre les pernicieux desseins & les entrepriſes de nos Ennemis.

J'ay reçeu des avis de divers endroits touchant le dessein qu'on avoit de m'aſſaſſiner, & que nos Ennemis hâtoient fort leurs preparatifs pour faire une ſoudaine invaſion de ce Royaume.

C'eſt pourquoy j'ay cru qu'il étoit néceſſaire d'avertir mon Parlement de ces choſes, d'où depend ſi fort la ſeureté du Royaume, & le bien du public, que je m'aſſeure que de vôtre part vous ne negligerés rien de

ce qui pourra être neceſſaire pour nous mettre en état de ne rien craindre preſentement, & l'avenir.

Je n'ay pas manqué de donner les ordres neceſſaires pour la Flotte, & j'eſpere qu'elle ſera aſſés nombreuſe, & aſſés tôt en état pour faire avorter les entrepriſes de nos Ennemis.

J'ay expedié des ordres pour faire venir un nombre de Troupes, capable de nous mettre à couvert de toute ſorte d'entrepriſe.

Quelques uns de ceux qui avoient conſpiré contre ma Perſonne ſont déja en arreſt, & l'on cherche ſoigneuſement à ſe ſaiſir des autres que l'on a decouverts; & j'ay donné tous les autres ordres qu'exige l'état preſent des affaires & la ſeureté du Royaume.

MYLORDS & MESSIEURS.

VOus ayant ainſi informé du danger qui nous menaçoit, je ne doute nullement de vôtre promptitude,

titude, & de vôtre zele à pourvoir à nôtre commune ſureté, par tous les moyens que vous jugerez neceſſaires, & je me perſuade que nous devons tous reconnoître la neceſſité qu'il y a dans la conjoncture preſente d'expedier inceſſamment les affaires que vous avez en main.

Voicy l'Acte que la Chambre fit en conſequence.

ASSOCIATION FAITE DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES,

le 24. Fevrier 1696.

D'Autant qu'il y a une horrible Conſpiration formée, & conduite par des Papiſtes, & d'autres Scelerats & Traitres, pour aſſaſſiner le Roy, dans le deſſein de favoriſer une invaſion de ce Royaume par les François, afin de deſtruire nôtre Religion, nos Loix, & nôtre liberté; nous dont les noms ſont icy ſouſſignez, Proteſtons, Teſti-

ſions & Declarons, de tout nôtre cœur, ſincerement & ſolemnellement, que Sa Majeſté le Roy Guillaume à preſent regnant, eſt le veritable & legitime Roy de ces Royaumes, & nous promettons mutuellement & nous engageons de nous ſecourir & aſſiſter les uns les autres, de tout nôtre pouvoir, pour ſoutenir & defendre la Perſonne ſacrée de Sa Majeſté & ſon Gouvernement contre le Roy Jaques & tous ſes Adherents; & en cas que Sa Majeſté vienne à mourir d'une mort violente & prematurée (ce qu'à Dieu ne plaiſe) nous nous obligeons volontairement & tous d'un accord, de nous unir, de nous aſſocier, & de nous aſſiſter les uns les autres pour venger ſa mort ſur ſes Ennemis, & ſur leurs Adherents; & de ſoutenir, & defendre la ſucceſſion de la Couronne, ſuivant un Acte fait la premiere année du Regne du Roy Guillaume & de la Reine Marie, intitulé, Acte declarant

rant les droits & libertez des ſujets, & établiſſant la ſucceſſion à la Couronne.

ADDRESSE DU PARLEMENT, PRESENTE'E AU ROI.

le 24. Fevrier 1696.

NOus les fidelles & obeïßans Sujets de Vôtre Majeſté, les Seigneurs Spirituels & Temporels & les Communes, aſſemblez en Parlement, ayant conſideré meurement ce qu'il a plû à Vôtre Majeſté de nous communiquer aujourd'hui, nous croions que c'eſt nôtre devoir, de rendre en premier lieu nos trés-humbles remerciemens à Vôtre Majeſté de ce qu'elle nous a fait ſavoir le danger, auquel ſa Perſonne Sacrée a été expoſée, & le deſſein d'une invaſion de la part de nos Ennemis. Nous felicitons Vôtre Majeſté de tout nôtre cœur de cette heureuſe conſervation, nous y reconnoiſſons avec gratitude les

ſoins particuliers de la Providence Divine, & nous declarons en même tems, que nous deteſtons, & que nous avons en horreur un deſſein auſſi infame & Barbare; & d'autant que la ſeureté & la proſperité des Etats de Vôtre Majeſté dependent ſi fort de ſa Vie, nous ſupplions trés-humblement Vôtre Majeſté, de prendre un ſoin plus particulier de ſa Perſonne Sacrée, & nous prenons cette occaſion pour aſſeurer Vôtre Majeſté, que nous nous employerons de tout nôtre poſſible, pour defendre Vôtre Perſonne, & ſoûtenir Vôtre Gouvernement contre le Roy Jaques, & tous vos autres Ennemis tant au dedans qu'au dehors du Royaume; declarant ici devant toute la Terre, qu'en cas que Vôtre Majeſté vienne à mourir d'une mort violente, (ce qu'à Dieu ne plaiſe) nous vengerons ſa mort ſur tous ſes Ennemis & leurs Adherents; & afin de donner une preuve de nôtre zele pour le ſervice de

Vôtre

Vôtre Majesté, nous dépêcherons avec toute la diligence possible les affaires publiques, & nous souhaittons que Vôtre Majesté fasse saisir & s'asseurer de toutes les Personnes, Chevaux & Armes, qu'Elle trouvera à propos en cette occasion.

Reponse du Roy.

MILORDS ET MESSIEURS.

JE vous remercie de bon cœur de cette obligeante Addresse; vous pouvez vous asseurer que de mon côté je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la conservation de ce Royaume, auquel j'ay tant d'obligations. J'exposerai ma vie avec plaisir pour sa preservation, & pour gagner la continuation de vôtre fidelité & de vôtre bonne affection.

PROCLAMATION
Du ROY.

PAr une Proclamation du 4. Mars nouveau ſtile, il eſt porté que S. M. ayant été informée que les perſonnes ci-aprés nommées ont avec divers autres Traitres tramé une horrible & deteſtable Conſpiration pour tuer & aſſaſſiner la ſacrée Perſonne de S. M. Il eſt ordonné à tous ſes ſujets de decouvrir & arrêter Jaques Duc de Berwick, le Chevalier George Barclay; le Major Lowick; George Porter, les Capitaines ſtow, Walbank, J. Courtney; Le Lieutenant Sherburne, Brice Blaire... Dinant Chambaes; Boiſe, George Higgens, & ſes deux Freres; Thomas Higgens Fils du Chevalier..... Davis...., Cardell Goodman .... Crambrune..... Keyes; Pendergroſs autrefois Prendergraſs.... Bryeley.... Trevor;

Le Chevalier George Maxwel, Durance flament ; Chriſtophe Knighley ; le Lieutenant Kingh... Holmes ; le Chevalier Guillaume, Perkins, ... Rokvood, par tout où ils ſe trouveront, avec promeſſe de mille Livres ſterlins de recompenſe à quaconque découurira & ſaiſira les perſonnes ci-deſſus nommées, ou quelqu'une d'icelles, & de grace & pardon à ceux qui decouvriront leurs Complices, outre la recompenſe ci-deſſus ; & on procedera avec la derniere rigueur contre ceux qui leur donneront retraite, ou aideront à les cacher. Il eſt auſſi enjoint à tous Officiers d'empecher qu'aucun ne ſorte des ports ſans un paſſeport ſigné de la main de ſa Majeſté. Donné à nôtre Cour de Kinſington le 4. de Mars nouveau ſtile, & la 8. année de nôtre Regne.

Aprés tant de témoignages authentiques qui doivent faire rougir

gir les Autheurs d'une ſi noire & ſi lâche action, toute l'Europe eſt dans le ſilence. Les Miniſtres des Princes Chrêtiens aſſemblez dans le Congrés ſont dans le dernier étonnement. Tout le monde cherche les cauſes des mechantes inclinations de ces deux Princes. Mais elles ne ſeront pas difficiles à decouvrir ſi l'on fait reflexion que le Roy T. C. a toûjours été bon Jeſuite. Pour en être convaincu il ne faut que lire L'Hiſtoire de ſon Regne. La Politique, les Maximes, les opinions dangereuſes, & enfin tout ce que l'Ordre enſeigne, ſans oublier *l'Art d'aſſaſſiner les Rois*, tout y eſt manifeſte. Quand au Roy Jaques il eſt ſorti d'Angleterre bon Jeſuite. Il a vêcu en France pendant ſon exil encore du même Ordre, & depuis deux mois il a jugé à propos de s'enroler dans l'Ordre des Dominicains.

Si le Roy T. C. avoit pris la peine

peine de ſe faire lire la Deliberation de la Faculté de Theologie de Paris portée au Parlement au ſujet de l'établiſſement des Jeſuites en France, je ſuis perſuadé que l'on ne verroit pas aujourdui ce Prince auſſi bon Jeſuite qu'il eſt. Nous la raporterons ici en ſubſtance dans les mêmes termes qu'elle eſt dans l'Original.

L'An 1554. *& le premier jour de Decembre, la venerable Faculté de Theologie de Paris, aprés la Meſſe du St. Eſprit celebrée en la Chapelle du College de Sorbonne, & ſerment par elle fait, ayant été quatre fois aſſemblée au même lieu, pour conclure ſur les deux Bulles, que l'on dit avoir été decernées par nos trés-ſaints Seigneurs & Papes Paul & Jules III. en faveur de ceux qui veulent être diſtinguez de nous ſous le nom de la ſocieté de Jeſus, leſquelles deux Bulles la Cour de Parlement nous a envoyé par un*

Huyſſier pour être veües & examinées, c'eſt pourquoi aprés avoir meurement examiné & conſideré toutes les particularités ci-deſſus dites, & autres.

Nous ſommes d'advis que cette Compagnie en matiere de nôtre foy eſt de perilleuſe conſequence, née pour troubler la paix de l'Egliſe, & ſubvertir l'Etat, la Religion Monaſtique; & en deux mots, introduite plus pour la deſolation & ruine qu'à l'edification.

Voila le jugement que la Sorbonne fait de la Doctrine des Jeſuites. Mais ſans remonter juſqu'a l'année 1554. Le Roy T. C. n'a qu'à faire reflexion ſur ce qui ſe paſſa en l'année 1610. Lors qu'Henri IV. fut poignardé par Ravaillac; Il auroit de l'horreur dis-je, pour la doctrine qu'il apuye aujourdui de toute ſa puiſſance Royalle à la face de toute la Chrêtienté. Cela eſt digne d'être ra-

porté

porté ici, parce qu'il fait à nôtre sujet.

Le même jour que le detestable Ravaillac fut executé, comme dans toutes les reponses qu'il avoit faites à l'Archevêque d'Aix & au Predicateur Coëffeteau durant sa prison sur le parricide qu'il avoit commis, il se servoit adroitement des maximes de Mariana & autres Jesuites qui ont écrit qu'il étoit permis de tuer les Rois & les Tirans; la Cour de Parlement, avant que de condamner les livres de ces infames Autheurs à être brulés par la main du Boureau, voulut avoir la deliberation de la Faculté de Theologie, & enjoignit au Doyen de la Sorbonne d'en faire la convocation; ainsi que porte l'Arrêt suivant.

* LA Cour, les Grandes Chambres, Tournelle, & de l'Edit

* *Arrêt de la Cour sur la question s'il est licite d'attenter à la Personne des Rois.*

dit, assemblées, procedant au jugement du procez criminel & extraordinaire, fait à la requête du Procureur General du Roy, pour le trés mechant, trés criüel, & trés detestable parricide commis en la Personne Sacrée du Roy Henry IV. Oüi sur ce le Procureur General du Roy a ordonné, & ordonne, qu'à la diligence des Doyen & Syndic de la Faculté de Theologie, la dite Faculté sera assemblée au premier jour, pour deliberer sur la confirmation du Decret d'icelle du 13. Decembre 1413. resolu par censure de cent quarante & un Docteurs de la dite Faculté, depuis authorisé par le Concile de Constance: Qu'il n'est loisible à aucun, pour quelque cause & occasion que ce puisse être, d'attenter aux Personnes Sacrées des Roys & autres Princes Souverains. Et que le Decret qui interviendra en la dite Assemblée, sera soussigné de tous les Docteurs de la dite Faculté, ayant assisté à

la

la dite deliberation, enſemble par tous les Bacheliers qui ſont au cours de Theologie, pour ledit decret communiqué au dit Procureur General, & veu par la dite Cour, être par elle ordonné ce que de raiſon. Faict en Parlement, le 27. de May 1610. Signé

VOISIN.

Suivant cet Arrêt la Faculté s'aſſembla au College de Sorbonne, & fit la Cenſure ſuivante.

* *L'An de nôtre Seigneur mil ſix cens dix, la ſacrée Faculté de Theologie n'ayant pû tenir ſa congregation generale & ordinaire le premier, ni le ſecond jour de Juin, à cauſe des Pêtes de Pentecoſte, & des Deputés d'icelle Faculté, aſſemblés pour donner leur advis ſur l'affaire qui ſe preſentoit, l'a remit & transfera au quatriéme*

* *Cenſure de la Faculté de Theologie de Paris aſſemblée au College de la Sorbonne, contre les Parricides des Rois.*

me Juin, au quel jour elle fit assembler au College de Sorbonne tous les Docteurs, en vertu de l'obeïssance par eux jurée à la dite Faculté pour aprés avoir celebré la Messe du Sainct Esprit, ainsi que l'on a de coutume, deliberer sur l'execution d'un Arrêt de la Cour de Parlement ci-dessus raporté pour satisfaire auquel Arrest, ordonnant chose si juste & necessaire, la dite Faculté en premier lieu a fait assembler ses Deputez, & depuis traité la dite affaire en la congretion generale, en laquelle ayant consideré qu'elle est obligée de donner son advis & censure doctrinale à tous ceux qui la demandent; que l'Université de Paris depuis sa premiere fondation a toûjours été la mere & la nourrice d'une trés bonne & trés salutaire doctrine; que le bien & repos public provient de l'ordre, & que l'ordre aprés Dieu dépend du salut des Roys & des Princes; qu'il apartient seulement

au

au Prince ou à la puiſſance Politique d'uſer du glaive, comme il eſt écrit aux Romains 13. que depuis quelques années certaines opinions étrangeres, ſeditieuſes & impies ont tellement perverti l'eſprit de pluſieurs hommes, qu'ils n'ont eu en horreur de ſouiller les Roys & les Princes du nom execrable de Tyran, & en conſequence d'un ſi deteſtable pretexte, comme auſſi ſous couleur d'aider, ou advancer la pieté, la religion, ou le bien public, de conſpirer contre leurs perſonnes ſacrées, & d'enſenglanter leurs mains parricides d'un ſang qui eſt ſi cher & de ſi grand prix, & conſequemment d'ouvrir la porte à toutes ſortes de meſchancetés, perfidies, deſloyautez, fraudes, tromperies, ſurpriſes, trahiſons, meurtres, carnages mutuels des peuples, aux ruines, ſaccagemens & raſemens des Villes, Provinces, & Royaumes trés floriſſans : bref à une infineté de crimes trés abomi-

nables, causés par les guerres tant civiles qu'étrangeres : finalement connoissant que telles opinions pestilentieuses & diaboliques, en ce tems rendent ceux qui se sont sepa-
rés de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, obstinez en leurs erreurs, & leur font fuyr les Religieux, Docteurs, & Prelats Catholiques, bien qu'ils soient innocens, comme s'ils enseignoient & authorisoient une si pernicieuse doctrine : Toutes lesquelles raisons & autres semblables, aprés avoir été diligemment examinées ; ladite Faculté d'un commun accord, & d'une ferme resolution, deteste & condamne telles doctrines étrangeres & seditieuses, comme impies heretiques, ennemies de la societé humaine, de la Paix, tranquilité publique, & de la Religion Catholique : en foy & témoignage de quoi, elle a estimé de voir renouveller son ancien Decret, conclu & resolu, il y a deux cents ans, pa-

l'advis de cent quarante & un Theologiens, sur la condamnation de cette proposition execrable.

* „ Un Tyran quel qu'il soit, „ peut & doit licitement & meri- „ toirement, être occis par un „ sien Vassal ou subjet, quel qu'il „ soit, par tous moyens, princi- „ palement par secretes embuches, „ trahisons, flateries, & autres „ telles menées, nonobstant quel- „ que foy ou serment que le sub- „ jet puisse avoir avec le Tyran : „ sans aussi que sur ce faict, le „ subjet doive attendre la senten- „ ce ou le mandement de juge „ quelconque. Surquoy ensuit la „ Censure de la Faculté.

Cette proposition prise ainsi generalement, & selon la signification de ce mot Tyran, *est une erreur contre la foy Catholique, contre la do-*

* *Doctrine de Mariana & autres Jesuites qui enseignent, qu'il faut assassiner les Roys & les Princes.*

doctrine des bonnes mœurs & contr
le commandement de Dieu, Tu n
tueras point, *ce que la gloſe inter-*
prete de propre authorité, c'eſt à
dire ſans le commandement du Ma-
giſtrat. Pareillement elle contre-
vient à ce que dit nôtre ſauveur:
Tous ceux qui auront pris le glai-
ve; *ce que la même gloſe explique*
auſſi de propre autorité periront
par le glaive. *Davantage cette pro-*
poſition tend à l'entiere ſubverſion
& ruine de tous les Etats, Prin-
ces, & Roys du monde. Elle ou-
vre encor le chemin à pluſieurs mé-
chancetez, aux tromperies, tra-
hiſons, violements de foy, & de
ſon ſerment, & generalement don-
ne licence aux ſubjets à toutes ſortes
de deſobeïſſances contre leur Sei-
gneur; mêmement à la deſloyauté
& deffiance des uns à l'endroit des
autres, & par conſequent à la
damnation éternelle. Au ſurplus
quiconque maintient opiniatrement
une telle erreur, & pluſieurs au-
tr

tres qui peuvent être induits de cette proposition generale, est heretique, & doit être puni comme tel, mêmement aprés sa mort, suivant ce qui est nôté au Decret, Cause 23. Question 5. &c. Faict L'an 1413. Le Mecredy treisiéme Decembre.

La susdite Censure de la Faculté de Theologie de Paris fut confirmée au Concile de Constance en la Section 15. L'an 1415. le 6. de Juillet en ces propres termes.

* *Le Sainct Concile voulant employer tout son soin & étude à l'extirpation des erreurs & heresies qui pullulent en divers endroits du monde, selon qu'il y est obligé, & même ayant été assemblé pour cet effet, étant bien informé que depuis quelque temps l'on dogmatise & publie certaines propositions scandaleuses, er-*

* *Condamnation du Concile de Constance des Autheurs qui ont enseigné l'Art d'assassiner les Roys.*

erronnées en la foy & aux bonnes mœurs, & qui ne tendent qu'à renverser tout l'ordre & l'Etat des Republiques; entre lesquelles propositions celle-cy a été raportée.

„ Un tyran quel qu'il soit
„ peut & doit licitement & me-
„ ritoirement être occis par un
„ sien Vassal ou subjet quel qu'il
„ soit, &c.

Or le Sainct Concile ayant un singulier desir de s'opposer à cette erreur & de l'extirper du tout, après avoir meurement deliberé, declare, arrête & definit, que cette doctrine est erronnée en la foy & aux bonnes mœurs, & partant la reprouve & condamne comme heretique, scandaleuse, ouvrant le chemin à toutes sortes de fraudes, tromperies, deceptions, mensonges, trahisons, & parjures. Declare en outre, arrête, & definit, que tous ceux qui defendent opiniâtrement cette pernicieuse Doctrine

son

ſont heretiques, & comme tels qu'ils doivent être punis, conformement aux Saints Canons.

Partant la ſacrée Faculté aprés avoir exactement & ſoigneuſement examiné les opinions de tous les Docteurs en general, & de chacun en particulier, eſt d'advis premierement, que l'ancienne Cenſure de la dite Faculté, confirmée par le Concile de Conſtance, ſoit non ſeulement renouvellée, mais auſſi imprimée en l'eſprit de tous les hommes. Secondement que c'eſt choſe ſeditieuſe, impie & heretique d'attenter & mettre les mains violentes ſur les ſacrées perſonnes des Roys & Princes, quelque pretexte que tout ſubjet, Vaſſal, ou étranger quelconque puiſſent prendre ou rechercher. En troiſiéme lieu elle veut & arrête que tous les Docteurs & Bacheliers en Theologie au jour que l'on a de coûtume de faire ſerment de garder les Status & Articles de la dite Faculté, jureront auſſi, &

promettront sous leur seing, d'enseigner la verité de ce decret, soit en lisant la Theologie, ou prêchant la parole de Dieu. En quatrième lieu, que ce present Acte sera imprimé & publié, tant en Latin qu'en François.

Par le commandement de Monsieur le Doyen, & de la très-sacrée Faculté de Theologie.

Sur cette Censure la Cour de Parlement fit l'Arret suivant.

* *Veu par la Cour, les grands Chambres, Tournelle, & de l'Edit assemblées, le Decret de la Faculté de Theologie, assemblée le 4. du precedent, sur le renouvellement de la Censure doctrinale de la dite Faculté faitte en L'an 1413. Confirmée par le Saint Concile de Constance. Que c'est heresie pleine d'impieté, de maintenir qu'il soit loisible*

* *Arret de la Cour de Parlement contre le livre de Mariana.*

ble aux ſubjets ou êtrangers, ſous quelque pretexte ou occaſion que ce puiſſe être, d'attenter aux perſonnes ſacrées des Roys & Princes ſouverains : Le livre de Jean Mariana, intitulé; de Rege & Regis inſtitutione, imprimé tant à Majence qu'autres lieux, contenant pluſieurs blaſphemes execrables contre le feu Roy Henry III. de trés heureuſe memoire, les perſonnes & Etats des Roys & Princes ſouverains, & autres Propoſitions contraires audit Decret : &c.

Suivant la teneur de cet Arrêt, le livre de Mariana fut brulé par l'executeur de la haute juſtice devant l'Egliſe de Paris, & l'on fit deffenſes à toutes perſonnes de quelque état & condition qu'elles fuſſent, ſur peine de crime de Leze-Majeſté, d'écrire ou faire imprimer aucuns livres au traités contrevenant aux ſuſdits Decret & Arret.

Voila donc la Sorbonne, le Concile de Conſtance, & la Cour de Parlement, trois deciſions Autentiques qui condamnent la deteſtable doctrine qui enſeigne l'Art d'aſſaſſiner les Roys. Mais les Jeſuites nonobſtant tous ces Decrêts en ſont-ils devenus plus ſages & moins ſanguinaires ? Les deux Princes qui ſe declarent aujourdui avec tant de hauteur leurs Protecteurs n'authoriſent-ils pas toutes leurs maximes, & ne font-ils pas renaitre aujourdui au grand ſcandale de tous les autres Princes Chrêtiens, ces infames monſtres que la ſageſſe & le zele de tant de Docteurs ont pris ſoin d'étouffer dans ſa naiſſance. La perteque la France fit de deux grands Roys Henri III. & Henri IV. ſon fils dont le ſang fut verſé par ces Meurtriers, donna lieu à la Sorbonne, au Concile de Conſtance & à la Cour de Parlement d'arrêter le cours de ces deteſtables opinions

qui

qui ne tendoient à rien moins qu'à faire perir toutes les Têtes Couronnées de l'Europe Chrétienne.

Aujourdui, j'ai honte de le dire, ce ſont des Roys eux-mêmes, qui les autoriſent publiquement, & qui emploient toutes leurs forces pour ſoutenir des Meurtriers. Ils ont choix eux-mêmes des Traîtres qui doivent poignarder le Roy Guillaume. Voila l'Art d'aſſaſſiner les Roys prêché de nouveau par les Jeſuites, authoriſé & ſoutenu de toute la puiſſance de deux Monarques dont l'un tient le premier rang dans la Chrêtienté.

Mais ce ne ſont là que les diſciples, voyons dequoi ſont capables les Profeſſeurs de cette infame doctrine. Pour aprendre à les bien connoître, je raporterai ici la harangue que fit un jour le General des Jeſuites à tous les Religieux de l'Ordre. Elle eſt ſi remarquable qu'on ne ſera pas fâché que je la mette ici mot pour mot. Elle fut

faite du tems que la Reine Elisa-
beth regnoit en Angleterre, & l
Roy Jaques en Ecosse.

* *MEs Enfans, vous sçavés qu
je suis presentement ici pou
vous commander : nôtre Seigneu
Jesus Christ est en ma bouche ; ain
vous devés en tout & par tout m'o
beïr. Dieu épandit son St. Esprit
sur nôtre Sainct Pere Ignace, pou
soutenir son Eglise qui étoit sur l
point de tomber par les erreurs de
Lutheriens, erreurs qui se son
épanduës par toute l'Europe, a
grand regret des bons Chrêtien
Puis qu'il plait à Dieu, que nou
soyons successeurs de ce sainct hom
me, aussi faut-il que comme lui
nous soions les premiers ouvrier
pour extirper la racine des heresie
Nous voyons ces heresies regner e
plusieurs Royaumes ; d'un côté le
sujets s'armer contre leur Roy, ai
leurs le Prince tiranniser les sujet*

* *Harangue du General des Jesuites.*

là une Princesse être heretique, non loin d'elle un Roy faire la même profession : autres nous repaitre de beau semblant & appas pour nous tromper. C'est à nous, mes chers Enfans, de deffendre la cause de Dieu & des pauvres sujets, non en apparence, comme l'ont fait nos Devanciers, mais à bon escient. Ceux qui s'y sont employés par le passé, ont flatté la playe, & par consequent gâté ; nous ferons des œuvres meritoires d'en décharger le pais ; il nous faut être executeurs de la haute Justice de Dieu, qui ne sera jamais marri, que comme Arbitres de sa volonté, nous fassions au prejudice des Roys mal regnans, tomber leur Royaume à ceux que nous connoitrons en nos Consciences en être dignes. Que si vous ne vous sentez assez forts en vous mêmes pour executer mes commandemens, pour le moins que ce soit vôtre leçon qu'enseignerés au milieu de l'Eglise de Dieu ; il y faut

employer le fer, & le feu, depeur que la grangreune ne s'y mette. Nous y trouverons à la longue de bons ouvriers & Chirurgiens, mais sur tout accommodez-y les saints outils de la Confession, de la Meße & des Communions; afin qu'avec plus grande aßeurance de leur conscience, ils s'acheminent à ces saintes œuvres, la necessité des affaires Chrêtiennes vous le commande, le devoir de nos charges nous y oblige. Ce sont les advis que j'ay de nôtre Sauveur & Redempteur Jesus Christ, qui souffrit mort & passion pour nous, & pour lequel en contre-change, nous devons mourir plûtôt que de ne nous defaire de ces mechants Princes; ce sont, vous dis-je, les advis que j'ay de Dieu, duquel moy indigne j'exerce le Vicariat deßus vous.

Remarqués, je vous prie, les expressions & les termes dont cette Harangue est conçeüe. *Il y faut*, dit le Jesuite, *employer le fer & le feu*

feu depeur que la gangrenne ne s'y mette. Voilà une exhortation qui doit faire trembler toutes les Couronnes des bons Princes qui regnent aujourd'hui. Aprés cela devons-nous trouver étrange si le Roi T, C. & le Roy Jaques, qui sont aussi bons Jesuites dans le cœur & dans l'ame que l'étoit le General de l'Ordre dans sa Harangue, entrent dans le Complot que l'on vient de découvrir pour faire perir un Prince, que les Jesuites considerent aujourd'hui comme le plus grand de leurs ennemis. Haine qui n'a point d'autre fondement que la Religion dont ce Monarque fait profession; mais plût à Dieu que ce ne fut qu'à la Religion qu'ils en voulussent, l'histoire ne nous aprendroit pas la mort tragique de plusieurs grands Princes qui ont été les victimes de leur fureur, quoy qu'ils fussent Catholiques Romains & même recommandables dans le monde par leur pieté & le zele

qu'ils avoient pour la propagation de la foy. En ont-ils pour cela été moins ſacrifiez à la doctrine des Jeſuites ? Mais parcourons ces exemples pour la ſatisfaction du Lecteur. Nous avons vû le jugement que la Sorbonne fit des Jeſuïtes lors de leur établiſſement en France. Enſuite nous avons vû la doctrine qui enſeigne l'Art d'aſſaſſiner les Rois, condamnée par la Faculté de Theologie de Paris, & declarée abominable par le Concile de Conſtance, & enfin les livres de Mariana & autres, qui en ont écrit, brulés par la main du Bourreau ſur un Arrêt de la Cour rendu le 8. de Juin 1610. Nonobſtant tous ces foudres lancés contre leurs erreurs & leur moralle, vous avez vû la harangue que le General de l'Ordre fait à tous les membres de la Societé. Venons à preſent à l'execution.

Le premier exemple tragique que l'hiſtoire nous preſente, eſt l'aſ-

l'aſſaſſinat du Grand Guillaume, Prince d'Orange d'heureuſe memoire. Ce Prince étoit l'objet de l'amour de tous les gens de bien, & par conſequent l'objet de la haine des Jeſuïtes. C'eſt toûjours à la vertu que ces Aſſaſſins des Rois en veulent. Un Tiran, un Prince qui vit dans les plaiſirs, & qui ſacrifie tout à ſon ambition n'a rien à craindre.

Le premier attentat que les Jeſuïtes firent ſur la Perſonne ſacrée du Grand Guillaume ſe paſſa à Anvers par Jean Juvregni Eſpagnol de Nation. Ce malheureux ayant tiré de ſa poche un piſtolet chargé à balle le tira contre ce Prince, & le bleſſa à la machoire au deſſous de l'oreille. Les Gardes s'étant jettés ſur l'Aſſaſſin le tuerent ſur la place à coups d'épée & de hallebarde, ce qui fut cauſe qu'on ne pût apprendre de la bouche du meurtrier les Auteurs d'un ſi noir attentat. Cependant les

marques que l'on trouva sur le corps de Juvregni firent assés connoître que les Jesuites en étoient les Autheurs. Ces marques consistoient en une chantelle de cire verte avec le signe de la croix imprimé au bas, & une Medaille où étoit l'image de la Vierge, qu'il portoit sur la chair nue, faite par les Jesuites de Madrid, suivant la deposition d'un des Complices appellé Venero, qui fut executé quelque tems après.

Ce Prince étoit consideré par les Jesuites comme le chef des heretiques & des Rebelles du Roy d'Espagne. Le même esprit, qui est un esprit de fureur qui les faisoit agir pour lors, contre le Grand Guillaume, les anime aujourd'hui contre le Roy d'Angleterre son successeur. Mais les bons Roys qui sont comme dit Homere les enfans ou les nourriçons de Dieu ou plustôt *son image animée*, comme disoit Menandre, & selon l'Ecriture les *dieux* du

du Seigneur n'ont rien à craindre lorſqu'il prend ſoin de la conſervation de leur vie. C'eſt là le plus ferme appui du Roy Guillaume, Dieu le preſervera toûjours de tous les pieges que ſes ennemis lui tendent. Parcourons les circonſtances qui accompagnerent l'effroyable attentat de Juvregni; elles ſont remarquables.

Un certain nommé Pere Anthoine Timmerman natif de Dunkerque, ci devant Jacobin fut arrêté & mis en priſon pour le même fait. Etant interrogé par les juges, il declara qu'il avoit fait ſes études chés les Jeſuites, où il avoit apris l'Art d'aſſaſſiner les Roys. Que le dit Juvregni s'étant venu confeſſer à lui du deſſein qu'il avoit de poignarder le Prince d'Orange. Le dit Pere Anthoine declare lui avoir baillé abſolution avec ces conditions.

Que s'il n'executoit ce fait pour argent, mais qu'il le fit à la gloire

de Dieu & par un zele pour la Religion C. A. R. qu'il lui étoit permis de le faire, lui donnant la deſſus abſolution, aprés lui avoir auparavant repreſenté le danger qui pouvoit naitre de ce fait.

Voila les Principes des Jeſuites & par conſequent ceux des Princes qui viennent de conſpirer contre la perſonne du Roy Guillaume. Adieu ne plaiſe qu'aucun autre Prince Chrêtien dans l'Europe Allié, ou non Allié eut de ſemblables ſentimens. Nous ſçavons que l'Empereur, le Roy d'Eſpagne & tous les autres Princes qui forment aujourdui l'Auguſte Ligue qui a pris les armes contre la France, deteſtent ces abominables maximes.

Les témoignages publics qu'ils donnent de leur zele pour les affaires de l'Europe, & l'eſtime particuliere qu'ils ont pour la perſonne du Roy Guillaume, font aſſez con-

connoître qu'ils ont étudié la vertu dans une autre école que celle des Jeſuites ; & quoique l'Empereur & pluſieurs autres Princes Catholiques les ſouffrent en quelque façon dans leurs Cours, ils ſe donnent cependant bien de garde de les écouter, comme en France ou comme l'on a fait en Angleterre du tems du Roy Jacques qui avoit pris un Jeſuite pour ſon premier Miniſtre.

Le Roy T. C. & le Roy Jaques ſont les ſeuls inſtrumens aujourdui dont les Jeſuites ſe ſervent pour faire revivre dans la Chrêtienté les monſtres afreux, que la ſageſſe & la prudence de nos Roys Predeceſſeurs ont pris tant de ſoin d'étouffer.

Voyons la fin du complot formé par les Jeſuites pour faire perir le grand Guillaume. Le premier Coup manqué comme nous venons de le raporter, ils ne ſe rebuterent pas pour cela.

En l'année 1584. un certain Balthazar Gerard Bourguignon donna la mort à ce Prince. Voici la declaration qu'il fit avant sa mort étant au suplice il advoüa à ses juges; *qu'il s'étoit retiré prés d'un Jesuite, dont il ne savoit pas le nom, mais qu'il étoit de poil roux, Regent du College de Treves, lequel, assura le dit Repolant, d'avoir communiqué cette entreprise à trois de ses compagnons qui l'avoient trouvée* TOUTE DE DIEU, *& avant que de partir lui avoit donné sa benediction. L'assurant que s'il mouroit en cette occasion il seroit mis au Calendrier des Martirs.* Et mourut sur cette deposition.

De cette Scene sanglante les Jesuites qui avoient juré l'extirpation de l'Auguste famille des Princes d'Orange firent un attentat sur la personne du fils du grand Guillaume qui étoit le Prince Maurice; *Furor arma ministrat*, l'esprit sanguinaire qui les animoit les por-

te

ta à ſuborner un monſtre Infernal appellé Pierre Panne Maître Tonnelier qui s'étoit chargé d'aſſaſſiner ce Prince. Mais Dieu qui ne permet pas toûjours que les mechants réüſſiſſent dans l'execution de leurs deteſtables entrepriſes, voulut que Pierre Panne fut pris, étant à la veille de tremper ſes mains parricides dans le ſang du grand Maurice, comme Balthazar Gerard l'avoit fait dans celui du grand Guillaume ſon Pere.

Le Coupable fut executé à Leide le 22. Juin 1598. & avant ſa mort il confeſſa que les Jeſuites de Doüay l'avoient porté à commettre ce crime, ſous promeſſe de luy faire avoir une Prebende pour ſon fils; qu'en recevant la benediction du Pere Provincial, celui-ci l'embraſſa en luy diſant ces paroles : *Allez mon ami en paix, car vous allés comme un Ange en la garde de Dieu*; & mourut ſur cette depoſition.

Ces

Ces coups d'eſſay faits ſur les perſonnes ſacrées de ces deux Princes, nous marquent que les celebres Autheurs qui enſeignent l'Art d'aſſaſſiner les Rois, ont eu de tout tems une étrange haine contre l'Auguſte Maiſon d'Orange; ainſi on ne doit pas être ſurpris, ſi elle éclatte encore aujourd'hui par l'attentat qu'ils ont formé contre la Perſonne de leur Succeſſeur le Roy Guillaume. Il ſemble que tout l'Enfer ſe dechaine contre ce grand Prince, & la fureur de ces determinés Conſpirateurs n'aura jamais de fin, ſi Dieu par ſa clemence n'en fait un châtiment exemplaire.

Preuve manifeſte des ſoins continuels que Dieu prend de la conſervation de ce Monarque, c'eſt que toutes les deteſtables Conſpirations que ces malheureux font contre ſa perſonne, ſont enfin decouvertes pour les combler d'une infamie éternelle & rendre les

Au-

Autheurs odieux à perpetuïté à tous les Princes Chrêtiens. C'eſt une lacheté indigne d'un Monarque trés-Chrêtien que de chercher la perte de ſon Ennemi par des voyes ſi deteſtables; & quelques detours que la France prenne pour parer le reproche que toute la Chrêtienté eſt en droit de luy faire aujourd'hui, elle ne ſera jamais aſſés habille pour s'en deffendre. Elle n'étoit déja que trop decriée dans le monde par les cruautés qu'elle a exercées ſur ſes plus fideles ſujets & ſur les Princes Voiſins, ſans vouloir encore ajoûter cette tache d'infamie à la Nation, pour la rendre ſuſpecte à toutes les autres Cours de l'Europe. Revenons aux exemples tragiques.

Aprés le Prince Maurice, la Reine Eliſabeth de G. M. la plus grande & la plus vertueuſe Princeſſe de ſon tems ſe vid en danger de perdre la vie par la fureur des mêmes Aſſaſſins. Guil-

Guillaume Parri Anglois de nation & Docteur és Droits fut le detestable instrument que les Jesuïtes choisirent pour attenter sur la vie de cette Princesse. Nous raporterons ici tout au long le denouëment de cette histoire tragique à cause de quantité de circonstances trés remarquables qui l'accompagnent.

Ce Guillaume Parri avoit passé sa vie dans toute sorte de libertinage & de debauches, jusques là qu'il avoit dissipé tout son bien & reduit sa famille à l'hôpital, de sorte que ne pouvant plus subsister en Angleterre, il prit la resolution d'aller voyager en Italie. Etant arrivé à Venise, & ne sçachant où donner de la tête pour y subsister, sa mauvaise étoile le conduisit chez le Pere Benedicte Palmin Jesuïte, homme d'une trés grande reputation parmi les Religieux de son Ordre, avec qui il lia une étroite amitié.

Aprés

Aprés pluſieurs jours de converſation, Parri conçût la penſée de propoſer au Jeſuïte un attentat contre la perſonne ſacrée de la Reine Eliſabeth, dans la veüe de gagner l'affection du Patron qu'il venoit de ſe faire dans un Pays où il n'avoit point de connoiſſance, ou enfin pour ſe ſignaler dans le monde par quelque action éclatante.

Il luy propoſa donc, qu'il avoit reſolu de tuer la Reine Eliſabeth ſa Princeſſe naturelle, & d'élever ſur le Thrône en ſa place Marie Reine d'Ecoſſe Princeſſe Catholique. Cette reſolution fut agreé du Pere Palmin, qui l'encouragea & loüa extremement ſon zele, en luy diſant qu'il n'y avoit que le retardement qui fut capable de traverſer un ſi noble & ſi pieux deſſein, qui luy acquerroit une grande reputation dans le monde, & l'immortalité bienheureuſe dans les Cieux.

Par-

Parri conſiderant que les momens étoient chers partit ſur le champ d'Italie, pour venir à Lion, où il fut rendre des Lettres du Pere Palmin qui le recommandoit à la Maiſon des Jeſuites de Lion; & ayant fait l'ouverture de ſon entrepriſe; les Jeſuïtes le reçeurent avec tout l'accueil imaginable, en luy diſant qu'ils le conſideroient comme le Reſtaurateur de la Religion C. A. R. en Angleterre, Ecoſſe, & Irlande. Et aprés l'avoir beni & fortifié autant qu'il leur étoit poſſible, pour l'execution d'une ſi ſainte action, ils luy donnerent des Lettres pour le Pere Coldrette Jeſuïte dans le College de Paris, à qui il ſe confeſſa à ſon arrivée; & aprés luy avoir communiqué ſon deſſein le Pere Coldrette luy donna ſa benediction, loüa pareillement ſon zele pour la propagation de la foy, & luy donna toutes les inſtructions neceſſaires pour exe-

cu-

cuter promtement ſon entrepriſe.

Ce ſaint Apôtre partit donc pour l'Angleterre & ſe rendit à Londre, où il fit tant par ſes intrigues qu'il obtint une audience de la Reine. Pour perſuader cette Princeſſe, il feignit de luy faire confidence d'une conſpiration que les Anglois Catholiques tramoient contre ſa vie, & que pour les ſonder il leur avoit promis d'entrer dans le Complot, mais qu'il aimeroit mieux mourir mille fois que d'en avoir la moindre penſée. Que pour cet effet il en venoit averti ſa Majeſté. Ce deteſtable Meurtrier fit cette confidence à la Reine avec tant de vraiſemblance que cette Princeſſe y auroit adjouté foy, dautant plus que cela s'accordoit avec les advis qu'elle avoit eu de France d'un deſſein que l'on premeditoit ſur ſa perſonne.

Cependant Dieu preſerva cette illuſtre Princeſſe, & quoique Parri ne manquât ni d'occaſion ni de

reſo-

resolution pour executer sa detestable entreprise, la Providence divine ne le permit pas. Ce perfide ayant communiqué sa pensée à un Gentilhomme Catholique nommé St. Edmond Neuil, sous esperance que celui-ci le seconderoit. Neuil ayant horreur de son crime lui témoigna qu'il ne pouvoit se resoudre à y consentir.

Parri voyant sa circonspection luy demanda s'il n'avoit pas lû le livre du Pere Alain Jesuite qui l'encouragoit extrémement, & qu'il avoit appris en le lisant, qu'on pouvoit excommunier les Roys, les deposer, & les contraindre, & que les guerres civiles pour la Religion étoient honorables. Neuil jugea à propos de l'entretenir de belles esperances, tandis que sous main, il prit toutes les precautions necessaires pour en instruire la Reine; laquelle ordonna qu'ils fussent arrêtés l'un & l'autre, rendant graces à Dieu du peril dont

il

il lui avoit plû de la delivrer.

La justice ayant examiné Parri, il confessa son attentat & declara ce que nous venons de raporter au sujet des conferences qu'il avoit eües avec les Jesuites de Venise, de Lion & de Paris. Le 2. du mois de Mars de l'année 1584. Il fut executé, étant revêtu d'une Robbe de Dama noir, & ayant à son Cou une fraize goudronnée, Il pria l'Executeur qui lui mettoit le Collier au Cou de prendre garde de ne l'a pas chifonner, ce furent là ses dernieres paroles.

Telle fut la fin de ce Martir que les Jesuites avoient pris tant de soin d'instruire pour ôter du monde une Princesse autant aimée par son zéle & par sa pieté, que le Roy Guillaume l'est aujourdui par ses vertus heroïques.

Comme le Roy T. C. & le Roy Jaques bons Jesuites ne se lassent point aujourdui de revenir à la charge, &qu'il ne se passe point de

Campagne comme nous l'avons remarqué, qu'ils ne forment des nouveaux attentats pour faire perir le Roy Guillaume de mort violente; de même du tems de la Reine Eliſabeth, à peine une conſpiration etoit-elle découverte que les Jeſuites en tramoient une autre, comme nous l'allons voir par la ſuite.

En l'année 1595. Edouard Squirre Anglois de nation & de Religion s'étant embarqué ſur une Flotte que Drack conduiſoit aux Terres Neuves, le navire ſur lequel étoit Squirre s'étant écarté de la Flotte fut pris par les Eſpagnols, & conduit en Eſpagne comme priſonnier de guerre.

Squirre étant en Eſpagne s'intrigua auprés de Pere Richard Walpote Jeſuite Anglois, qui ſous eſperance de le faire changer de religion lui procura la liberté; Mais Squirre n'en voulant rien faire, le Pere Walpote luy joua un tour de

Je-

Jesuite, & le fit enfermer par l'Inquisition.

Cette derniere prison luy paroissant plus insuportable que la premiere, il sacrifia sa Religion à sa liberté. Aprés ce changement le Pere Walpote fut entierement maître des volontés & des inclinations de Squirre, & eut tout le tems qu'il luy falloit par le moyen de la Confession pour luy inspirer les sentimens de la Societé. Pour cet effet il luy fit un detail du malheureux état auquel la Religion Catholique étoit reduite en Angleterre, qu'il attribuoit au Comte d'Essex grand Marechal, dont il jugeoit à propos de se defaire pour y remedier.

Aprés avoir donc persuadé Squirre, il luy proposa l'execution d'un attentat sur la Personne de la Reyne Elisabeth, ajoûtant que cette belle action seroit agreable à Dieu & luy meriteroit le Paradis. Ce nouveau meurtrier se

diſpoſa donc à partir. Il reçût ſes derniers ordres, ſur quoy il devoit ſe regler, ſe confeſſa & communia. Le Pere Walpote en luy donnant ſa benediction l'embraſſa, & aprés avoir chargé ſon front de pluſieurs ſignes de croix, il luy adreſſa ces paroles. *Va mon fils, Dieu te veuille conduire, benir & fortifier, aye bon courage, j'engage mon ame pour la tienne, & tu auras vif ou mort part à mes prieres.*

Aprés cela il lui remit entre les mains, un poiſon enfermé en deux Veſſies de Cochon, avec ordre de n'y point toucher qu'avec les gands, de crainte qu'il ne s'empoiſſonât luy-même en portant la main au viſage. Squirre ayant des habitudes particulieres auprés des Pallefreniers de la Reine fut chargé d'entrer adroitement dans l'écurie, & aprés avoir percé la Veſſie avec une épingle, d'en frotter le pommeau de la ſelle,

le, dans l'eſperance que la Reine venant à s'appuyer ſur le pommau en montant à cheval, elle porteroit la main au viſage.

Il eut ordre d'en faire autant au Comte d'Eſſex. Ce malheureux ayant donc executé ce qu'il avoit promis ſur le pommau de la ſelle de la Reine, il partit auſſi-tôt dans la penſée que le poiſon agiroit lentement; & s'étant embarqué ſur la Flotte que le Comte d'Eſſex commandoit pour porter des Troupes dans les Iles Terceres, il ſe flattoit dans ce voyage de trouver l'occaſion d'en faire autant au Comte d'Eſſex pour le faire perir. Ayant un jour rencontré l'occaſion il frotta de ſon poiſon le fauteuil du Comte, où il devoit s'aſſeoir un moment aprés diner, mais Dieu preſerva la Reine & le Comte.

Cependant le Jeſuite Walpote impatient d'apprendre le ſuccéz qu'avoit eu Squirre, fut dans le

dernier étonnement de ne pas seulement entendre parler de luy, & crût tout de bon qu'il étoit trahi, & que ce scelerat l'avoit trompé. Surquoy il forma la resolution de s'en vanger. Voici comment il s'y prit.

Il fit partir d'Espagne un Anglois qu'il supposoit être sorti adroitement de l'Inquisition avec ordre qu'il iroit en Angleterre pour informer la Reine Elisabeth du secret de cette Conspiration. Ce que l'Anglois fit en effet; sur quoy la Reine ordonna que l'on cherchât Squirre par tout. On apprit qu'il étoit sur la Flote du Comte d'Essex. A son retour ce miserable fut arrêté, convaincu, & condamné à mort; & comme on le conduisoit au suplice, il declara l'Autheur de ce detestable attentat, en faisant le detail de la conspiration tel que nous venons de le raporter.

Ce coup ne fut pas le dernier

que

que les Conſpirateurs porterent à cette vertueuſe Princeſſe. Elle eſſuya encore pendant le cours de ſon Regne de terribles attentats, & ſi la providence divine n'avoit pris un ſoin particulier de ſa vie, elle luy auroit été ravie indubitablement. Dieu ne fait pas aujourd'hui des miracles moins ſurprenans pour la conſervation de la Perſonne ſacrée du Roy Guillaume. Ce Prince à peine eſt-il ſorti d'un peril qu'un autre le menace.

Les exemples tragiques que nous venons de raporter dans toutes les Conſpirations arrivées, ont pris leur ſource chez les Jeſuites. Ce ſont eux qui ont prêché dans le monde l'Art d'aſſaſſiner les Rois, d'où je conclus qu'il ne faut pas trouver étrange ſi l'on voit entrer aujourd'hui le Roi T. C. & le Roi Jaques dans l'horrible caballe que l'on vient de découvrir, puiſque ces Princes ſont plus Jeſuites que Roys.

Mais, dira-t-on, la Reine Eliſabeth étoit Reformée, & le Roi Guillaume eſt auſſi de la même Religion, ainſi il ne faut pas trouver étrange ſi les Jeſuïtes caballent contr'eux. Je repons à cela que ſi la Religion fait aujourd'hui le pretexte des conſpirations & des attentats, c'eſt une choſe bien étonnante que Henri III. & Henri IV. qui ont été des Princes Catholiques Romains, ayent cependant été les victimes de la fureur des mêmes meurtriers. Henri III. étoit Moine dans ſes ſentimens & dans toute ſa conduite. Temoin le cruël Maſſacre de la St. Barthelemi dont il étoit l'Autheur. Henri IV. avoit changé de Religion : cependant le ſang de ces deux Princes en eſt-il moins épargné ? en ſont-ils moins l'un & l'autre l'objet de la fureur des Jeſuïtes, de même que le Roy Guillaume qui eſt un Prince Reformé.

Di-

Disons-donc que ce n'est pas la Religion des Princes qui donne aujourd'hui occasion aux funestes conspirations que l'on fait contre leurs Personnes sacrées; mais plûtôt un esprit de mechanceté, de jalousie, de fureur, un zele éfrené qui anime les detestables Autheurs qui ont enseigné qu'il faut assassiner les Princes, lorsqu'ils n'ont pas une lache complaisance pour eux, comme un Roy T. C. ou un Roy Jaques.

Aprés cela je laisse à penser à tous les bons Princes Catholiques dont les interêts sont si étroitement unis à ceux des Princes Protestans, puis qu'ils combattent aujourd'hui pour la même cause, qui est d'afranchir leurs Etats de la Domination de leur Ennemi commun; Je leur laisse à penser, dis-je, si pour être Catholiques R. ils en seront moins exposés aux attentats que les Protestans.

L'action barbare que les Conſpirateurs viennent de projetter contre la perſonne du Roy Guillaume, eſt un fait qui intereſſe aujourd'hui toutes les Têtes Couronnées. L'empereur & le Roy d'Eſpagne auſſi bien que les autres Princes Catholiques ſont engagés à faire ſonner ſi haut cette deteſtable entrepriſe, que le Roy T. C. & le Roy Jaques perdent l'envie d'y revenir, à moins qu'ils ne veuillent être conſiderés comme les Princes les plus odieux qu'il y ait jamais eu parmi les Chrêtiens, ou les Payens. J'oſe même dire, qu'eu égard au ſanglant outrage qu'ils font à la Religion & à toute la Chrêtienté, les Princes Catholiques ſont en quelque façon obligés de porter le Pape à lancer ſur ces Monarques tous les foudres du Vatican, avec menaces d'excommunication, s'ils ne demandent pardon à Dieu & à l'Egliſe d'un ſi noir attentat, ſuivant

les

les decrêts du Concile de Conſtance, & les Deciſions de la Sorbonne & l'Arrêt des Parlemens que nous avons raporté ci-deſſus.

Mais revenons aux deteſtables Autheurs qui enſeignent l'art d'attenter ſur les perſonnes ſacrées des Rois & des autres Souverains, afin que nous aprenions à les bien connoître.

Aprés la Reine Eliſabeth, le premier Prince qui ſe preſente ſur la ſcene ſanglante des Jeſuïtes, eſt le Roy Henri IV. qui ſuivit de prés la mort d'Henri III. celui-ci, comme nous l'avons déja dit, étoit bon Catholique Romain, plus Moine que Roy, cependant ne fut-il pas aſſaſſiné par Jaques Clement? Henri IV. avoit changé de Religion, voyons s'il en fût pour cela moins épargné. Voici le procés des coupables, que nous raporterons, avec les circonſtances qui l'accompagnent, parce qu'elles ſont trés remarquables.

En l'année 1593. Pierre Barriere, dit la Barre, né à Orleans, ayant pris parti dans les Gendarmes, l'envie luy prit de tuer le Roy, dans la croyance de rendre service à Dieu qui est le pretexte de ces Infames Assassins. Pour cet effet il se rendit à Melun où la Cour étoit ; mais par des advis donnés au Roy sous des soubçons, ce malheureux fut arrêté à la porte de la ville. On trouva sur luy un Couteau en forme de bayonnette semblable à celle des Dragons de France. Ce Couteau étoit destiné pour le coup fatal qu'il devoit donner à ce Prince.

On instruisit son procés, & ayant été convaincu du crime de Leze-Majesté, il fut condamné à mort Comme on le conduisoit au suplice, il confessa qu'étant à Lion, il avoit consulté quatre Moines, un Carme, un Jacobin, un Capucin & un Jesuite, qui aprés lui avoir soigneusement recommandé le secret, lui donnerent leur

leur benediction, & le confirmerent dans la resolution qu'il avoit prise. Il partit donc pour Paris, & à son arrivée, il s'adressa d'abort au Curé de St. André des Arts, homme facheux & partisan de la ligue.

Aprés luy avoir fait confidence de son entrepriſe, celui-ci le loüa extremement, mais il lui conseilla avant toutes choſes d'en conferer avec le Recteur des Jesuites : ce qu'il fit. Le Recteur l'asseura que le dessein qu'il avoit formé étoit tout de Dieu ; qu'il falloit seulement avoir bon courage, se confesser & faire ses Paques ; aprés quoy le Recteur le mena dans sa chambre, & lors qu'il luy eut donné ſes dernieres inſtructions, il le benit.

Le jour suivant il fut encore confeſſé par un autre Jesuïte, & receut le St. Sacrement. Il communiqua encore son entrepriſe à un troiſiéme du même Ordre qui étoit

grand Predicateur, & Partisan de la Rebellion contre le Roy, lequel trouva sa resolution trés sainte & trés meritoire : sur cette derniere aprobation il achetta le Couteau qu'on trouva sur luy, auquel il avoit fait faire une pointe exprés. Pour executer son detestable dessein, il suivit le Roy jusqu'à Melun, où il fut arrêté.

Outre la Confession que nous venons de raporter, le coupable fut encore interrogé de plus prés par ses juges ; & ceci doit faire rougir les Princes qui se declarent aujourdui partisans des Jesuïtes. Il fut enquis où il avoit appris cette Theologie nouvelle qui enseigne de tuer les Roys. Il repondit *que c'étoit par la Philosophie.* Interrogé s'il avoit fait ses études au College des Jesuites, *dit qu'oui, sous le Pere Gueret avec lequel il avoit été deux ans & demi.*

Enquis s'il n'avoit pas été à la chambre des Meditations, où les Je-

Jesuites introduisent les plus grands Pecheurs, pour leur faire voir divers Portraits épouvantables des Diables, sous diverses figures avec le pretexte de les reduire par là à une meilleure vie, ou plûtôt pour ébranler leurs esprits, & les porter par ces visions terribles à faire quelque grand coup; *a dit avoir été souvent dans cette chambre des Meditations.*

Enquis par qui il avoit été persuadé de tuer le Roy; *a dit avoir entendu qu'il étoit loisible de tuër le Roy, & que ceux qui le disoient l'appeloient Tiran.* Enquis si ces propos n'étoient pas ordinaires en la bouche des Jesuites? *a dit leur avoir ouï dire qu'il étoit permis de tuer le Roy, & qu'il étoit hors de l'Eglise, qu'il ne falloit lui obeïr, ni le tenir pour Roy, jusqu'à ce qu'il fut absous par le Pape.*

Voila la deposition que le coupable fit devant toutes les Chambres du Parlement assemblées en Corps.

Corps. Etant ſur la roue, *il dit qu'il y avoit encore deux Prêtres noiraux, dont il ne ſavoit pas le nom, qui étoient partis de Lion pour le même deſſein; mais qu'il les avoit voulu devancer pour remporter ſeul toute la gloire de cette action.* Il expira ſur cette depoſition.

Pierre Barriere ayant manqué ſon coup, les Jeſuïtes n'en demeurerent pas là. Ils avoient conſpiré la mort d'Henri IV. ainſi il falloit tout employer pour ôter ce Prince du monde. Voila à peu prés le même acharnement que les Conſpirateurs font paroitre aujourdui contre la perſonne ſacrée du Roy Guillaume. A peine une conſpiration a été decouverte, qu'il s'en forme une nouvelle pour faire perir cet auguſte Prince.

Mais ce qu'il y a d'étonnant dans le fait des Conſpirateurs d'aujourdui, c'eſt qu'ils ſont autoriſez, ſoutenus & protegez par deux Princes Chrêtiens, au lieu qu'aux at-

attentats formez contre Henri IV. les Jeſuites ſeuls étoient les principaux Acteurs. Parcourons toutes les Scenes tragiques que ces grands maitres dans l'Art d'aſſaſſiner, jouerent pour donner la mort à ce Prince. Le ſecond monſtre qu'ils choiſirent aprés Barriere pour attenter ſur ſa vie fut Jean Chaſtel. Nous en raporterons ici l'Hiſtoire en peu de mots; elle eſt ſinguliére & propre pour la conjoncture preſente par les raports qu'elle a avec ce qui ſe paſſe aujourdui au ſujet du Roy Guillaume.

Ce Jean Chaſtel étoit agé d'environ 19. ans Il avoit été élevé dans le College des Jeſuites; voici le Coup d'eſſai de la moralle qu'il y avoit appris. Le 27. de Decembre 1594. il chercha l'occaſion d'executer ſon entrepriſe. Le Roy étant au Louvre Chaſtel trouva le moyen de s'introduire à la Cour, & d'aprocher le Roy qui s'entretenoit agreablement

avec

avec plusieurs grands Seigneurs. L'Assassin prit si bien son tems qu'il frapa sa Majesté d'un Coup de Couteau à la bouche sans qu'aucun s'en aperçût. Ce coup terrible jetta tous les Seigneurs de la Cour dans le dernier étonnement, parce qu'on ignoroit d'abort la main fatale qui l'avoit donné.

Le Meurtrier profitant du desordre laissa tomber adroitement le Couteau, & se mit dans la foule comme s'il n'avoit rien fait, cherchant le moyen de s'échaper. Cependant les Courtisans occupés à chercher l'Assassin, se saisirent de cet inconnu à tout hazart, sans être d'ailleurs assurez s'il étoit coupable ou non. A peine fut-il arrêté qu'il advoüa le crime avant même qu'il fut conduit auprés des juges.

Nous raporterons ici son Arrêt tout au long; les Jesuites y sont caracterisez d'une maniere qui devroit

vroit faire rougir les Princes Chrêtiens qui les souffrent dans leurs Etats ou dans leurs Cours, & particulierement Louis XIV & Jaques II. qui en font leurs favoris & leurs Conseillers, pour ne pas dire leurs premiers Ministres à l'exemple du Roy Jaques.

Vû la Cour, les grandes Chambres, & Tournelle assemblées, le procés criminel commencé à faire par le Prevôt de l'hotel du Roy, & depuis parachevé d'instruire à la requête de Procureur du Roy, demandant & accusateur; Contre Jean Chastel natif de Paris, écolier ayant fait le cours de ses études au College de Clermont, prisonnier és prisons de la Conciergerie du Palais, pour raison du trés-execrable & abominable parricide, attenté sur la personne du Roy; ouï aussi Jean Gueret, Prêtre soi disant de la Congregation & societé du nom de Jesus, demeurant au dit College,

ge, ci devant Precepteur du dit Jean Chaſtel &c.

Il ſera dit que la dite Cour a declaré le dit Chaſtel atteint & convaincu du crime de Leze Majeſté divine & humaine au premier chef par le trés-mechant, & trés-deteſtable parricide attenté ſur la perſonne du Roi, pour reparation duquel crime a condamné & condamne le dit Jean Chaſtel à &c.

Ordonne que les Prêtres & écoliers du College de Clermont, & tous autres ſoi diſans de la dite ſocieté, Comme Corrupteurs de la Jeuneſſe du Repos Public, Ennemis du Roi, & de l'Etat, *vuideront dans trois jours aprés la ſignification du preſent Arrêt hors de Parés, & autres villes & lieux où ſont leurs Colleges, & quinzaine aprés hors du Royaume; ſur peine étant trouvés aprés le dit tems paſſé, d'être punis comme criminels & coupables dudit crime de Leze-Majeſté. Et ſeront les bien-*

tan-

tant meubles qu'immeubles à eux apartenants, emploiés à œuvres pieuſes, & diſtribution d'iceux faite ainſi que par la Cour en ſera ordonné. En outre defenſes ſont faites à tous ſujets du Roy, d'envoier des Ecoliers au Colege de la dite Societé qui ſont hors du Royaume ſur la même peine de crime de Leze-Majeſté. Ordonne la Cour que les Extraits du preſent Arrêt, &c.

Mais aprés avoir conſideré le diſciple, voyons dequoi ſont capables les Maitres qui enſeignent l'Art d'aſſaſſiner les Rois. Jean Guignard Jeſuite qui étoit Regent du College de Clermont fut arreté par les Commiſſaires que le Parlement avoit envoyé au College de Clermont pour ſe ſaiſir des papiers de cet infame Profeſſeur. On les trouva écrits de ſa propre main. Voici ce qu'il enſeignoit. Il prouvoit qu'il étoit permis d'aſſaſſiner Henri III. & donnoit des me-

memoires ſervant à faire perir Henri IV. ſon ſucceſſeur. Voici l'Arrêt du Parlement rendu le 7. de Janvier 1595. Cet Arrêt eſt ſi remarquable que nous ne ſçaurions nous diſpenſer de le raporter ici tel qu'il eſt dans l'original.

Vû par la Cour, les grandes Chambres, & Tournelle aſſemblées, le Procés Criminel fait par l'un des Conſeillers d'icelle, à la requête du Procureur General du Roi, contre Jean Guignard Prêtre, Regent du College de Clermont de cette Ville de Paris, priſonnier pour avoir été ſaiſi de pluſieurs livres contenant entr'autres choſes, approbation du trés-cruel & trés-inhumain parricide du feu Roy que Dieu abſolve, & induction pour faire tuer le Roy à preſent regnant, interrogatoire & confeſſion du dit Guignard, le dit livre repreſenté & reconnu compoſé par lui, & écrit de ſa main, concluſion du Procureur du Roy

ſe

ſera dit que la dite Cour a declaré & declare le dit Guignard atteint & convaincu du crime de Leze-Majeſté, d'avoir compoſé & écrit les dits livres contenans pluſieurs faux & ſeditieux moiens, pour prouver qu'il avoit été loiſible de commettre le dit parricide en la Perſonne de Henri III. & étoit permis de tuer le Roi Henri IV. à preſent régnant. Pour reparation de ce a condamné & condamne le dit Guignard à faire amande honorable, nu en chemiſe, la corde au col devant la principale Porte de la Ville de Paris, & là étant à genoux tenant en ſes mains une Torche de cire ardente du poids de deux livres, dire & declarer:

Que mechamment, malheureuſement & contre la verité, il a écrit que le feu Roy a été juſtement tué par Jaques Clement, & que ſi le Roi régnant ne mouroit à la guerre, il le faloit faire mourir auſſi, dont il ſe repent, demande par-

pardon à Dieu, au Roy, & à la Justice. Et ce fait mene & conduit en la place de Greve, pendu & étranglé à une Potence qui y sera pour cet effet plantée, & apres son corps mort reduit & consumé en cendres dans un feu qui sera fait au pied de la dite Potence, & declaré tous ses biens confisqués au Roy, &c

Aprés une piece si authentique qui expose dans tout son jour la noirceur des crimes que les Autheurs de la doctrine qui enseigne l'Art d'assassiner les Rois, commettent dans le monde, que ne doivent pas apprehender aujourd'hui tous les Princes de l'Europe ; principalement lorsqu' elle est autorisée & soutenuë de toute la force de deux puissants Monarques tels que le Roy T. C. & le Roy Jaques.

Si cela continüe il n'y a plus qu'un cruel brigandage à esperer dans la Chrêtienté ; & un Prince

pieux

pieux & debonnaire, magnanime & aimé de ſes ſujets portera toûjours la mort dans ſon ſein. Toute la prudence humaine ne ſera jamais capable de le preſerver des attentats des Conſpirateurs. Cela n'intereſſe pas ſeulement les Princes Proteſtans, comme nous l'avons fait voir, mais auſſi les Princes Catholiques, à veiller ſoigneuſement à leur conſervation. Voyons la ſuite du procés criminel fait aux Auteurs de l'attentat de Henri IV.

Le 10. du même mois le Parlement donna un ſecond Arrêt, contre Pierre Châtel pere de Jean Chaſtel, & Jean Gueret Jeſuite qui avoit été precepteur de ce dernier. Cet Arrêt portoit que le dit Jean Gueret ſeroit bannis à perpetuité & le dit Pierre Chaſtel pere de l'aſſaſſin condamné à 2000 livres d'amande, banni pour neuf ans du Royaume, ſa maiſon raſée & la place conſacrée au public, avec

 deſ-

deffenſes d'y bâtir à l'avenir : Qu'on éleveroit ſur la dite place un Pillier eminent de pierre de taille, avec un tableau repreſentant en gros caracteres le deteſtable parricide commis en la perſonne de Henri IV pour rendre infame à jamais la memoire des Autheurs & des inſtrumens dont les Jeſuites s'étoient ſervi pour commettre une ſi noire & ſi deteſtable action.

En conſequence de l'Arrêt, ce Pillier fut élevé au devant d'une des portes du Palais ſur le pont au change où étoit la maiſon de l'Aſſaſſin, & il y a demeuré juſqu'au retour des Jeſuites en France. Mais cette marque d'infamie ne decouragea pas pour cela les Jeſuites. Barriere & Chaſtel avoient manqué leur coup, & les Autheurs qui les avoient fait agir n'étant pas ſatisfaits qu'ils n'euſſent aſſouvi leur rage par l'effuſion de tout le ſang de ce Prince

Prince attenterent ſur ſa vie pour la troiſiéme fois. Ravaillac fut le monſtre infernal qu'ils choiſirent pour luy porter le funeſte coup qui luy donna la mort.

Mais avant que de raporter les circonſtances de l'Aſſaſſinat de Henri IV. nous dirons un mot de Jaques Clement qui tua Henri III. On avoit douté juſqu'à la mort de Henri IV. des veritables Autheurs qui avoient fait agir Jaques Clement, parce que celui-ci aprés avoir frapé ſon coup, fut tué ſur le champ par les Gardes de Henri III. ce qui fut cauſe que l'on ne pût pas aprendre de la propre bouche du Meurtrier les Autheurs & complices de cette deteſtable action.

La mort de Henri IV. qui ſuivit de prés celle de Henri III. developa cette enigme, & donna à la juſtice des éclairciſſemens que l'on avoit ignoré. On trouva que c'étoit encore les Jeſuites qui

avoient trempé leurs mains parricides dans le sang de ce Prince. Jaques Clement avoit fait ses études dans leur College où il avoit appris leur doctrine, & aprés toutes ces belles connoissances il s'étoit fait Jacobin. Voici les memoires que le Jesuite Guignard avoit dressé pour cet effet, & qui tomberent entre les mains de la Justice.

Le Neron ceruel, parlant de Henri III. *a été tué par un Clement*, & le Moine *simulé par la main d'un vrai Moine. L'acte heroïque fait par Jaques Clement, comme un* Don du St. Esprit, *ainsi nommé par nos Theologiens, est justement loué par le Prieur des Jacobins, Confesseur & Martyr, & la Couronne de France doit être transportée en une autre famille que celle des Bourbons, & le Bearnois à present converti à la foy catholique sera traité plus doucement qu'il ne merite, si on luy donne la*

Cou-

Couronne Monachale en quelque Couvent bien reformé, pour y faire penitence de tant de maux qu'il a fait à la France, & pour y remercier Dieu de ce qu'il luy a fait la grace de se reconnoître avant sa mort; & si l'on ne le peut deposer sans guerre, que l'on la luy fasse, & si l'on ne le peut faire par la guerre, qu'on le fasse mourir.

Mais voyons les circonstances de la mort de ce Grand Prince, elles sont remarquables pas le raport qu'elles ont avec ce qui se passe aujourdui au sujet de l'attentat qui devoit ravir la vie au Roy Guillaume, si Dieu par sa grace n'avoit detourné ce funeste coup par la decouverte de la Conspiration.

Henri IV. avoit resolu le jour du Couronnement & de l'entrée de la Reine son Epouse, de donner des marques de sa Clemence aux prisonniers de la Bastille; &

pour rendre cette action plus auguſte il avoit formé le deſſein d'y aller en perſonne. Pour cet effet entre les 3. a 4. heures ſa Majeſté monta dans ſon Caroſſe à l'entrée de la Cour du Louvre. Elle voulut ſeulement que les Ducs d'Eſpernon, Montbazon, Roquelauvre & trois autres Seigneurs qui entrerent dans ſon Caroſſe l'accompagnaſſent defendant à ſes Gardes de la ſuivre.

Cet ordre fut fatal, & ce moment funeſte pour la vie de ce Prince; Car Ravaillac, comme il a declaré luy même, lorſqu'il fut conduit au ſuplice, ayant depuis long-tems premedité l'Aſſaſſinat de ſa Majeſté, la ſuivit juſqu'a la rüe de la Ferronerie devant le Cimetiere des Innocens, où voyant le Caroſſe du Roy arrêté par des Charettes, & ce Monarque panché du côté de Mr. d'Eſpernon avec qui il s'entretenoit, ce monſtre animé du De-

mon

mon ayant paſſé ſon bras au deſſus de la rouë du Caroſſe, luy donna deux coups de couteau dans le ſein & ravit la vie à ce Prince au milieu de ſes plus braves Generaux. Les deux coups que ce perfide porta à ce Monarque furent ſi prompts qu'à peine ils furent aperçeus. Le premier fut donné entre la 5. & la 6. côte, perça juſqu'au cœur & parvint à la veine cave, qui ſe trouvant coupée, fit à l'inſtant perdre la parole & la vie à ce grand Prince. Quand au ſecond il ne penetra pas avant & ne fit qu'éfleurer la peau.

Perſonne n'avoit vû fraper le Roy, & ſi ce Parricide eut jetté ſon coûteau, on n'eut peut-être jamais ſçû l'Auteur d'une ſi deteſtable action. Les ſix Seigneurs qui étoient dans le Caroſſe avec Sa Majeſté en deſcendirent d'abord. Les uns chercherent le Parricide, & les autres vinrent au ſecours du Roy; mais un d'entr'eux

treux voyant qu'il avoit perdu la parole, & que le sang luy sortoit par la bouche, s'écria *le Roy est mort*. A ces mots la populace fut émeüe, & le desespoir fut si terrible que l'on se jettoit dans les boutiques marchandes voisines avec autant de precipitation que si la ville eut été prise d'assaut par les Ennemis.

Un des Seigneurs voyant le desordre que causoit la mort de ce Prince, s'advisa de publier que le Roy n'étoit que blessé, & qu'il luy avoit pris une foiblesse. On demanda du vin, & tandis qu'on en alloit chercher, on abattit les portieres du Carosse, en disant au peuple que le Roy, n'étant que blessé, on le ramenoit promptement au Louvre pour le faire panser.

La Reine reçeut dans son Cabinet cette nouvelle accablante avec les derniers déplaisirs, & en sortit toute émeüe, pour aller au devant

devant de ſon cher Monarque ; mais Mr. le Chancelier qui étoit pour lors au Conſeil, ayant rencontré cette Princeſſe, il l'arrêta. La Reine à l'aproche du Chancelier, luy dit fondant en larmes ; *helas le Roy eſt mort.* Le Chancelier ſans temoigner aucune émotion, parce que les affaires du Royaume le demandoient ainſi, repartit à la Reine ces paroles. *Vôtre Majeſté m'excuſera, les Rois ne meurent point en France*, & l'ayant priée de rentrer dans ſon cabinet, il luy dit ; *Il faut prendre garde que nos pleurs ne rendent nos affaires deſeſperées, il les faut reſerver à un autre tems ; il y en a qui pleurent & pour vous & pour eux : C'eſt à vôtre Majeſté à travailler pour eux & pour vous ; nous avons beſoin de remedes & non pas de larmes.*

Aprés un coup ſi funeſte qui mit toute la France en deüil, l'on

peut dire que l'orage des Jesuites qui y avoient eu le plus de part fut pleinement dissipé. Cependant quand on fait reflexion sur les bienfaits qu'ils avoient reçeu de ce Prince, & les preuves signalées qu'il leur avoit donné de sa clemence, depuis leur rapel en France; qui auroit crû que ce Monarque eût dû être la victime de leur fureur?

En l'année 1605. au mois de may ce Prince leur accorda la demolition de la Pirámide dressée devant le Palais en la Place où étoit né Jean Chastel qui avoit fait ses études dans leur College, & qui devoit être un Monument éternel d'infamie pour les Jesuites qui l'avoient porté à cet attentat sur la vie de ce Prince. Au haut de ce Pillier on voyoit des tableaux de marbre noir, où étoit gravé en Lettres d'or, l'arrêt de la Cour contre le dit Chastel & les Jesuites, & au dessus aux quatre coins étoient placées

cées quatre Statües des quatre vertus.

Il y avoit lieu de croire que ce monument subsisteroit pendant plusieurs Siecles ; Mais le Roy se persuadant que le souvenir de ses bienfaits engageroit les Jesuites à bien vivre à l'avenir, par l'horreur qu'ils devoient avoir de tant d'attentats formés contre sa personne sacrée, dont ils avoient été les Autheurs, commanda au Lieutenant Civil Miron de le faire abbatre, & de faire ériger dans le même lieu une fontaine, ce qui fut executé.

Les plus Curieux dirent lorsque des quatre Statües qui étoient au haut du Pillier, on abbattit celle de la justice la premiere ; que la justice l'avoit fait eriger, mais que la clemence du Roy l'avoit fait detruire. Au contraire ceux qui avoient en horreur la doctrine des Jesuites qui enseigne d'assassiner les Rois, firent les quatre vers suivants.

* *Sire ſi vous voulez du tout à l'avenir*
De l'Aſſaſſin Chaſtel ôter le ſouvenir
Otant la Piramide, & l'Arrêt qui la touche
Qu'on vous remette donc une dent dans la bouche.

Cependant malgré tout ce que l'on publia ou que l'on écrivit ſur ce ſujet contre les Jeſuïtes, ce Monarque continua toûjours à leur donner toutes les marques imaginables de ſa bonté & de ſa Clemence, ce qui a duré juſqu'a la fin de ſa vie. Trois ſemaines même avant qu'il fut aſſaſſiné par Ravaillac, il envoya enlever la planche de Cuivre de chez l'Imprimeur Jean le Clerc qui l'avoit faite en l'an 1595. afin qu'il ne reſtât plus aucune trace de leur infamie.

Tant

* *Chaſtel en frappant le Roy à la bouche lui enfonça une dent.*

Tant de preuves éclatantes de l'amour de ce Prince envers ces Perfides, nous marquent d'une part le panchant naturel qu'il avoit à faire du bien, & de l'autre l'infidelité & la perfidie des Autheurs qui enseignent l'art d'assassiner les Princes, & qui n'ont point été satisfaits qu'ils n'eussent trempé leurs mains parricides dans le sang de leur Bienfaiteur.

Il faut conclure de tout ce que nous venons d'avancer touchant le cruel assassinat d'Henri IV. comploté par les Jesuites, & mis en execution par le detestable Ravaillac, que tant qu'il y aura des Jesuites au monde, l'Art d'assassiner les Roys sera enseigné dans leurs Ecoles; & suivant ce principe tout bon Prince Catholique ou Protestant sera en tout tems exposé à la fureur des Assassins. Ainsi tous les Monarques ou souverains de l'Europe qui ne sont pas les Amis des Jesuites,

ou plustot qui ne ſont point les executeurs de leurs abominables deſſeins, ou qui mepriſent leurs Conſeils ſur le fait de Religion, n'ont qu'à faire leur teſtament & ſe preparer de bonne heure à la mort.

Quand au Roy T. C. & au Roy Jacques ils n'ont rien à craindre. Ces deux Princes ſont les Eleves de la Societé, ils ne mourront jamais que de mort naturelle: auſſi que ne ſont pas aujourdhui ces Monarques en reconnoiſſance de tant de bienfaits pour les Jeſuïtes. La Societé leur propoſe un Prince Heretique à faire perir par le fer ou le poiſon. Le Roy Guillaume eſt conſideré par ces Perfides comme le Reſtaurateur du calviniſme, le Liberateur des Anglois oprimés, & l'inſtrument dont Dieu ſe ſert aujourdhui pour afranchir l'Europe de leur eſclavage; cela ſuffit pour le rendre odieux aux Jeſuites, &

par

par conſequent à leurs Protecteurs Louis le Grand & Jaques II.

Il faut donc ſuivant les cruelles maximes de ces Aſſaſſins des Roys mettre tout en uſage pour faire perir ce grand Prince. Voila la ſource de la Conſpiration que l'on vient de decouvrir, & l'origine fatale de tous les attentats que l'on a fait contre ſa perſonne ſacrée depuis ſon élevation ſur le Throne de la Grand' Bretagne.

Mais pourquoi diront les Politiques du tems, les Jeſuïtes font-ils des attentats ſur les perſonnes des Princes Catholiques Romains ? des Princes ennemis jurés & irreconciliables des Huguenots, comme un Henri III. qui avoit conſenti au cruël maſſacre de la St. Barthelemi ; & qui dit un jour *que s'il ne faloit plus qu'un fagot pour bruler le dernier Huguenot, il le donneroit avec bien de la joye & y mettroit le feu lui même* ou bien

bien un Henri IV. qui avoit abjuré ſa Religion pour ſe faire Catholique Romain. Cette ſeule demarche ne devoit-elle pas le mettre à couvert de tous les attentats des Jeſuites. Qu'exigeoit-on davantage de ce Prince?

Je repons à cela que ce n'eſt pas le principe de Religion quand à la perſonne de ces Princes, qui faiſoit agir ces deteſtables Aſſaſſins, parce qu'ils étoient auſſi zelés Catholiques qu'on le pouvoit ſouhaitter. Mais c'eſt que ces Monarques, principalement Henri IV. n'avoit pas du penchant a faire tout le mal aux Proteſtans que les Jeſuïtes auroient bien voulu, comme par exemple la revocation de l'Edit de Nantes. Ce Prince leur avoit accordé cet Edit de pacification pour aſſoupir les troubles qui avoient travaillé la France depuis long-tems; ce qui étoit la ſource de la haine implacable que les Jeſuites avoient con-

conçeu pour ſa perſonne, & elle n'a été aſſouvie qu'aprés l'avoir couché dans le tombeau par le plus cruel & le plus noir de tous les crimes.

Voila juſques où la fureur de la Religion porte les hommes lorſqu'ils n'ont point d'autre principe que l'ambition ou le faux zele. Ce zele éfrené n'eſt qu'une pleine confiance qu'ils ont que c'eſt rendre ſervice à Dieu que de faire perir les Princes, lorſqu'ils ne ſont pas devoüés à leur parti & à leurs interêts.

Du meurtre de Henri le Grand nous viendrons à l'infortunée Marie Stuart Reine d'Ecoſſe qui fut encore la victime des Jeſuites, quoique d'une maniere bien differente de celle de ce Prince. Nous avons dit que la Religion Catholique n'étoit point capable de preſerver les perſonnes ſacrées des Princes ou des Princeſſes des attentats des Conſpirateurs. La

Reine

Marie étoit auſſi zelée pour la Religion Catholique qu'il y ait jamais eu de Princeſſe au monde, & l'on peut dire en un mot qu'elle étoit auſſi bonne Catholique Romaine que la Reine Eliſabeth étoit bonne Proteſtante, à cela prés que le zele de celle là alloit juſqu'à la fureur.

Cependant les Jeſuites ayant juré ſa perte, ils n'ont point été ſatisfaits, qu'aprés l'avoir plongée dans des malheurs qui luy ont couté la vie & la Couronne en même tems. Il y avoit 18. ou 19. ans que cette Princeſſe étoit detenuë priſonniere, eſperant que par la mort de la Reine Eliſabeth elle pouroit un jour obtenir la liberté & parvenir au Thrône. Cette Princeſſe paſſoit donc ſa vie dans cette douce eſperance, & donnoit tous ſes ſoins à la Religion & à la pieté, comme l'unique conſolation qui luy reſtoit, capable d'adoucir les deplaiſirs & les chagrins

grins qu'elle avoit dans ſa priſon.

Mais les Jéſuites qui ne dorment point lorſqu'il s'agit de faire quelque coup d'Etat, immolant à la politique dominante, les perſonnes les plus cheres pour parvenir à leur but, ils envoyerent en Angleterre en l'an 1582. le pere Henri Saumier Jeſuite en qualité de Deputé avec des inſtructions ſecretes pour les rôles qu'il y devoit joüer.

Il s'habilla donc en Officier & remua tous les reſſorts imaginables pour exciter des troubles en Angleterre. Il jugea à propos de ne ſe communiquer d'abort qu'aux Seigneurs C. A. R. & comme la Reine Marie n'étoit pas gardée de ſi prés que la pluspart des Seigneurs Anglois Catholiques ne puſſent l'aprocher, le Jeſuite Saumier eût par là l'ocaſion de s'introduire auprés de cette Princeſſe, & luy declara en confidence qu'il étoit envoyé

voyé de la part du General de l'Ordre pour luy faire ſçavoir que tous les Princes Catholiques s'intereſſoient extrémement à luy faire obtenir ſa liberté, tant pour retablir la Religion Catholique dans les trois Royaumes que pour l'elever ſur le Thrône en la place de la Reine Eliſabeth ; qu'au reſte il la prioit de vouloir redoubler ſon zele & ſa pieté pour la Religion, & tacher de diſpoſer pour un ſi grand deſſein tous les fideles ſujets qui pouvoient y contribuer, afin que par là elle ſe vid afranchie de la ſervitude de ſa rivale, & ſecondât les vœux ardens que tout l'Ordre faiſoit à Dieu pour l'accompliſſement d'une entrepriſe ſi pieuſe & ſi ſainte.

Mais comme ces perfides ne marchent qu'avec la trahiſon ; tandis que le Jeſuite Saumier repaiſſoit de ces eſperances cette infortunée Princeſſe, il complottoit avec les Seigneurs C. R. pour

pour élever ſur le trône d'Angleterre un Prince Catholique de la Maiſon d'Autriche, ſous pretexte que celui-ci étant plus puiſſant que la Reine Marie, il pouroit favoriſer leurs deſſeins & les apuyer de la force ſi neceſſaire aux grandes entrepriſes; au lieu que la foibleſſe de la Reine Marie étoit capable de les faire avorter dans leur commencement, & les jetter par là dans un grand embarras.

Cette Princeſſe trop credule ajoutoit foy à toutes les belles promeſſes que luy fit le Jeſuïte flateur, ſans avoir le moindre preſſentiment qu'elle avoit à faire à un fourbe qui l'alloit ſacrifier. Il eſt vray qu'à la premiere ouverture que luy fit Saumier de ſon deſſein, cette Princeſſe ayant fait de ſerieuſes reflexions témoigna d'abord de la repugnance à ſe vouloir engager dans une affaire auſſi delicate qui ne manqueroit

pas

pas de la perdre si elle venoit à être trahie. Surquoy le Jesuïte luy dit, que si elle hesitoit à n'y vouloir pas donner les mains, qu'il savoit les moyens de la priver elle & son fils de la succession de la Couronne; ajoûtant ces termes injurieux à la circonspection & à la prudence de cette Princesse: *Quod si molesta fuisset, nec illa nec filius ejus regnarent*; en disant que c'étoit là le dernier ordre qu'il avoit de ses Superieurs.

Voyons la fin de la tragedie. Mrs. de Guise proches parens de la Reine Marie, dont les interêts étoient unis avec ceux de cette Princesse, & qui devoient par consequent être informés de toute cette Négociation, n'en sçavoient rien du tout. Les Jesuïtes avoient si bien pris leurs mesures pour empêcher les Guisars de leur porter de l'obstacle, par la raison que leur but étant de tromper la Reine Marie, & d'élever en sa place un Prince

ce de la Maiſon d'Autriche, comme nous avons dit, jugerent à propos de ſuſciter à Mrs. de Guiſe tant de nouvelles affaires en France qu'ils n'avoient pas le tems de ſonger à la deſtinée de leur Couſine.

Cependant cette grande Conſpiration qui s'étoit formée ſi ſecrettement par les ruſes & les artifices du Jeſuite, fut enfin decouverte à la Reine Eliſabeth, par quelques-uns des Seigneurs de ſes Amis, qui avoient feint de s'engager dans le parti. La Reine Marie fut accuſée d'avoir attenté à la vie de la Reine regnante, & cette Princeſſe fut executée, & avec elle quelques Catholiques qui avoient eu part au complot. Le Jeſuite qui venoit de les trahir, ſe retira d'Angleterre avec toute la precipitation imaginable, en laiſſant tous ceux de ſon parti dans le peril & l'embarras.

Henri III. Roy de France qui étoit le ſeul capable de ſauver cette in-

infortunée Princesse, envoya à la verité Mr. de Bellievre comme Ambassadeur Extraordinaire auprés de la Reine Elisabeth, avec ordre de faire de pressantes instances pour obtenir la vie de la Reine Marie, ce qu'en effet il executa en apparence, tandis que sous-main par des raisons d'Etat & suivant les ordres que le Roy lui avoit donné, il persuada la Reine Elisabeth dans des conferences particulieres de faire trancher la tête à cette Ennemie commune de leurs personnes & de leurs Royaumes, le crime étant suffisamment averé.

* Henri III. usa de dissimulation dans cette affaire par des raisons trés importantes, qui interessoient sa personne & la tranquillité de son Royaume, parce que Marie la plus proche heritiere à la Couronne d'Angleterre, venant à succeder à la Reine Elisabeth,

Mrs.

* *du Maurice dans la Preface de ses Memoires.*

Mrs. de Guiſe qui étoient les Ennemis irreconciliables de Henri III. & les Conſeillers de la Reine Marie leur parente, n'auroit pas manqué de favoriſer le parti de cette Princeſſe contre luy, ſans compter qu'ils ſe ſeroient peut-être ſervi de toute la puiſſance des Anglois pour luy faire une guerre qui luy auroit été funeſte; parce que les Guiſars n'étoient déja que trop puiſſans en France. Ainſi la politique vouloit que ce Prince prit toutes les précautions imaginables pour cultiver l'alliance & les inclinations de la Reine Eliſabeth.

Quoy qu'il en ſoit les Jeſuïtes furent toûjours les premiers inſtrumens de la mort de cette Princeſſe, en la ſacrifiant, pour élever un Prince étranger ſur le Trône. Mais que n'ont-ils pas fait aujourd'hui pour élever le Roy Jaques ſur le même Trône; n'ont-ils pas trouvé le moyen de

ſacrifier le Roy Charles ſon frere & de le faire perir par le poiſon, comme tout le monde ſçait. Que ne font-ils pas à preſent contre le Roy Guillaume ; combien d'attentats ; combien de Conſpirations & de complots reïterés contre la perſonne ſacrée de ce Prince ? & cela pour élever à la Couronne d'Angleterre un furieux, un emporté, & enfin un Moine ſanguinaire plus Jeſuite que Roy.

Le Roy trés Chrêtien eſt trés mal conſeillé de chercher à avoir part à une action auſſi lache & auſſi odieuſe que celle de comploter avec les Jeſuites & le Roy Jaques la mort d'un Prince qui regne aujourdui avec tant de gloire ; & dont les moindres actions effaceront toûjours ce qu'il y a eu de plus glorieux & de plus éclattant ſous ſon Regne ; témoin le paralelle que l'on peut faire de leurs vies & de leurs actions qui ſera ſans contredit bien different,

ſi

ſi on le fait ſans paſſion & ſans prevention. Pour cet effet je m'en raporte au jugement équitable des Princes Neutres qui ſeront choiſis un jour pour être mediateurs des demelés qui ont allumé la guerre preſente en Europe. Mais reſervons ces reflexions pour la fin de cet ouvrage, & ſuivons de prés ces Aſſaſſins des Rois pour voir juſqu'à quel excés de fureur & de rage les a porté l'art diabolique & la doctrine infernalle qu'ils ont enſeigné dans le monde. Voici la Scene la plus tragique & l'entrepriſe la plus terrible qui ſoit jamais ſortie de l'Enfer, & qui auroit dans un inſtant, ſi Dieu ne l'avoit detourné, fait perir les plus grands Seigneurs de toute l'Angleterre. Elle merite d'être raportée ici dans toute ſon étenduë.

En l'année 1605. année qui devoit être fatale à toute l'Angleterre, puiſqu'elle ſe vid au hazard

de perdre son Prince, & toute la Noblesse du Royaume dans le même tems; Coup d'autant plus funeste & plus terrible qu'elle y pensoit le moins, au milieu de la paix dont elle jouïssoit. Jamais guerre Civile n'a allumé un flambeau plus redoutable. Cependant les malheurs que cette detestable Conspiration couvoit s'evanouïrent par la découverte que l'on en fit & ne fut suivie d'aucune Catastrophe, puisqu'elle ne tourna qu'a la confusion des Acteurs qui devoient jouer cette sanglante tragedie.

Le Roy avoit été quelque tems à Reiston pour y prendre le plaisir de la chasse, & de là s'en étoit revenu à son Palais de Westmunster prés de Londre pour donner ordre a l'essemblée du Parlement qui se devoit tenir le 25. d'Octobre. Le Baron de Montaigle Catolique R. mais homme d'âge & d'autorité, & qui aimoit la paix & le repos étant un des membres

du

du Parlement en attendoit à Londre l'ouverture. Ce Seigneur avoit envoyé un de ſes domeſtiques à une Maiſon de Campagne qu'il avoit à quelques lieux de Londre, & comme il étoit en chemin un inconnu luy remit une lettre entre les mains avec ordre de la donner à ſon maitre; ce qu'il fit à ſon retour à Londre; voici ce qu'elle contenoit.

Monſieur la grande amitié que je vous ay portée de tout tems & à vos amis, m'oblige à m'intereſſer à vôtre conſervation; c'eſt pourquoi je vous prie trés inſtamment de ne vous point trouver au Parlement le jour de l'aſſemblée, mais de demeurer en repos chés vous, & d'etre perſuadé que ce jour là l'on verra la malice des hommes de ce ſiecle vangée; c'eſt pourquoi ne mepriſez pas l'advertiſſement que je vous donne, mais plustot jugés-le ſalutaire, puiſqu'il ne vous apportera point

d'incommodité, car le danger ſe paſſera en moins de tems qu'il n'en faut pour bruler cette Lettre: on en verra les effets, mais non pas les Autheurs; dieu vous faſſe la grace de profiter du Conſeil que je vous donne.

Montaigle ayant lû pluſieurs fois cette lettre ſans la pouvoir dechiffrer, & ſavoir qui la luy envoyoit crût d'abort que c'étoit un jeu d'eſprit, d'autant plus qu'elle n'avoit ni inſcription ni ſeing. Cependant il ſe reſolut de la communiquer à quelques uns des principaux Officiers du Roy. Pour cet effet quoiqu'il fut nuit, il alla trouver le Comte de Salisbury Conſeiller d'Etat auquel il la remit, & luy declara en peu de mots comment il l'avoit reçeüe ſans y penſer. Le Comte loüa ſa prudence & ſa fidelité & fut d'advis de la communiquer au grand Chambellan, à l'Admiral Houart

&

& aux Comtes de Vorceſſer & de Northampton pour en expliquer l'enigme. D'abort la pluspart d'entr'eux crût que c'étoit une feinte, ou plustot une fable inventée à plaiſir pour leur donner à penſer. Cependant ils trouverent bon d'en parler à ſa Majeſté eû égart à l'importance des choſes dont il s'agiſſoit, & à l'obſcurité des termes dont elle étoit conceüe.

Le premier jour de Novembre le Comte de Salisbury alla voir le Roy, & l'ayant trouvé ſeul dans ſon Cabinet, il luy preſenta cette lettre. Sa Mté. ne l'eut pas plustot leüe, qu'elle dit que l'affaire luy ſembloit d'une plus grande importance qu'on ne penſoit, & que le ſtile en étoit plus dangereux que celui d'une paſquinade. Le Comte au contraire aſſeuroit que ce diſcours n'avoit point de ſens, & que par conſequent l'Autheur n'y entendoit pas grand fineſſe ;

car disoit-il, que veulent dire ces paroles ? *que le danger se passera en moins de tems qu'il n'en faut pour brûler cette lettre*; comme si cette lettre pouvoit garantir de quelque dangers en ne la brulant point; c'est pourquoi, ajoutoit le Comte j'infere que ce sont les mots de quelque Visionaire qui seroit bien embarrassé, s'il faloit qu'il en donnât l'explication.

Tandis que le Comte de Salisbury parloit de la sorte, le Roy qui avoit toûjours l'œil sur la lettre s'advisa d'une explication à laquelle on ne pensoit pas; il dit qu'il faloit se donner garde de la poudre à Canon, qu'il voyoit plusieurs choses dans cette Lettre qui luy faisoient presager que c'étoit là le nœud du peril dont elle menaçoit, que pour cet effet il faloit soigneusement visiter tous les lieux soûsterrains du Palais pour voir si on ne pouvoit pas decouvrir l'embuscade; ce qui fut executé sur le champ. Le

Le Grand Chambellan ſe chargea d'en faire la viſite & chercha par tout le Palais accompagné de Montaigle ; Aprés avoir viſité toutes les Chambres finalement ils trouverent une Cave pleine d'un grand amas de Charbon & de bois ſec ; ſurquoy on interrogea le portier qui avoit loué cette Cave, lequel fit reponſe que cette proviſion appartenoit à Thomas Percy, & que quand à luy il ignoroit à quel deſſein il avoit apporté là tant de bois. Auſſi tôt Montaigle dit au Chambellan qu'il preſumoit que cette Lettre venoit de Percy, parce que depuis quelques années il avoit fait amitié avec luy.

Ces découvertes accrurent les ſoubçons du Roy, lequel conſiderant l'importance de cette affaire donna ordre que l'on mit tout en uſage pour tacher de decouvrir Percy, autrement qu'il ſeroit obligé de ſe trouver à l'Aſ-

ſemblée du Parlement à la garde Dieu, qui ſeul ſçavoit qu'elle devoit être l'iſſuë de cét évenement.

Thomas Knevet Gentilhomme de la Chambre du Roy ſe reſolut d'en faire une recherche ſi exacte qu'il en decouvriroit quelque choſe; deſorte qu'étant ſorti de ſon Logis ſur le minuit, il alla droit au lieu où ſe devoit aſſembler le Parlement; étant arrivé là, il y trouva un homme tout botté, le fit prendre & mener priſonnier par ſes gens, & aprés celà il fit ôter l'amas de fagots qui étoient dans la Cave, ou deſſous deſquels ou trouva 36. barils de poudre & de ſouffre, au grand étonement de tout le monde. La verité du fait ne fut pas plustot découverte, que Knevet alla voir ſon priſonnier, & l'ayant fait fouiller par ſes gens, on luy trouva trois fuſils & pluſieurs autres inſtrumens propres à executer

ſon

ſon deſſein, lequel il confeſſa fort librement étant interrogé. Kenvet aprés cet aveû ordonna à ſes gens de le garder de prés. Il alla d'abord trouver le Comte de Salisbury, auquel il declara toute l'affaire, & de ce pas il ſe rendit ſur les quatre heures du matin dans la Chambre du Roy, & luy fit raport de tout ce qu'il venoit de découvrir en aprenant à S M. le nom du priſonnier qui étoit Guy Faulkes.

Au même moment le Roy ordonna qu'on l'interrogeât, mais à peine fut-il devant les Juges, qu'il commença à pallir, & ſans diſſimuler, ſa conſcience luy reprochant ſon crime, il confeſſa de bouche ce qui ſuit.

Qu'il étoit vrai, que depuis long tems il avoit reſolu d'executer ce qu'on venoit de decouvrir; qu'il mouroit de regret d'en avoir perdu l'occaſion; Que Thomas Vinter avoit été le premier moteur

de ſon deſſein ; que Thomas Percy, Robert Catesby, & Jean Vrigt en étoient les Complices ; que luy & Percy avoient porté cette poudre là en differens tems ; en attendant le jour de l'aſſemblée du Parlement ; qu'au reſte ils avoient ſi bien donné ordre à leurs affaires, qu'au même jour de l'execution ils devoient aller prendre Eliſabeth fille ainée du Roy & la proclamer Reine.

Tandis que ceci ſe paſſoit, pluſieurs des Conſpirateurs voyant leur deſſein découvert prirent la fuite, & tacherent d'émouvoir le même peuple à prendre les armes dans les villes & les villages, en ſe ſervant du pretexte de la Religion.

Catesby, Percy, Vrigts, Vinter, Graund & les autres Conſpirateurs, ſe ſauverent avec toute la precipitation imaginable vers la Comté de Varvic & allerent joindre à Dunebourg, Everard Disby,

by l'un des principaux Complices. Ils prirent tous enſemble les armes dans la reſolution d'exciter les Catholiques à ſe ranger de leur parti, mais à peine y eut-il cent hommes qui voulurent ſuivre leur fortune.

Le Jeſuïte Balduin fut accuſé par les Complices d'avoir été un des principaux Autheurs de cette deteſtable Conſpiration ; il êtoit en Flandres lors qu'elle fut découverte, & s'étant deguiſé les Anglois ne pûrent jamais le découvrir. Enfin en l'année 1610. il fut arrêté à Frankendal en Allemagne, & de la conduit à Heydelberg, d'où par ordre de Mr. l'Electeur Palatin il fut mené en Angleterre pieds & mains liés.

Aprés une découverte de cette importance le Roy harangua le Parlement, où il expoſa le peril dont Dieu venoit de preſerver ſa Perſonne ſacrée, la Reine ſon Epouſe, ſes Enfans, & enfin

de ſon deſſein; que Thomas Percy, Robert Catesby, & Jean Vrigt en étoient les Complices; que luy & Percy avoient porté cette poudre là en differens tems; en attendant le jour de l'aſſemblée du Parlement; qu'au reſte ils avoient ſi bien donné ordre à leurs affaires, qu'au même jour de l'execution ils devoient aller prendre Eliſabeth fille ainée du Roy & la proclamer Reine.

Tandis que ceci ſe paſſoit, pluſieurs des Conſpirateurs voyant leur deſſein découvert prirent la fuite, & tacherent d'émouvoir le même peuple à prendre les armes dans les villes & les villages, en ſe ſervant du pretexte de la Religion.

Catesby, Percy, Vrigts, Vinter, Graund & les autres Conſpirateurs, ſe ſauverent avec toute la precipitation imaginable vers la Comté de Varvic & allerent joindre à Dunebourg, Everard Dis-

by,

by l'un des principaux Complices. Ils prirent tous ensemble les armes dans la resolution d'exciter les Catholiques à se ranger de leur parti, mais à peine y eut-il cent hommes qui voulurent suivre leur fortune.

Le Jesuïte Balduin fut accusé par les Complices d'avoir été un des principaux Autheurs de cette detestable Conspiration ; il étoit en Flandres lors qu'elle fut découverte, & s'étant deguisé les Anglois ne pûrent jamais le découvrir. Enfin en l'année 1610. il fut arrêté à Frankendal en Allemagne, & de la conduit à Heydelberg, d'où par ordre de Mr. l'Electeur Palatin il fut mené en Angleterre pieds & mains liés.

Aprés une découverte de cette importance le Roy harangua le Parlement, où il exposa le peril dont Dieu venoit de preserver sa Personne sacrée, la Reine son Epouse, ses Enfans, & enfin

toute la Nobleſſe du Royaume, dont le ſang devoit être verſé dans le même moment. Voici les propres termes de ce Prince ſur la fin de ſon diſcours pour exhorter les ſujets à rendre graces à Dieu de cette delivrance.

„ Que reſte-t-il donc Mylords
„ & Meſſieurs, ſi non que nous
„ imitions Scipion ce grand Ca-
„ pitaine, lequel ſe voyant accuſé
„ par les Tribuns du peuple d'a-
„ voir employé tout l'argent du
„ Threſor public à faire la guer-
„ re contre les Carthaginois; *cela ne veut rien dire*, repondit-il, *contentez-vous que j'ay gagné la victoire, & montez au Capitole avec moy, pour en remercier les* „ *Dieux*. Faiſons en de même, „ Meſſieurs, ne cedons pas à un „ Payen, nous qui ſommes Chrê- „ tiens; mais rendons en graces „ à Dieu dont la miſericorde re- „ luit par deſſus toutes ſes œuvres.

Voilà

Voilà à peu prés ce qui ſe paſſe aujourd'hui au ſujet du Roy Guillaume. Ce Prince exhorte pareillement tous ſes bons & fidelles ſujets, qui s'intereſſent à la conſervation de ſa Perſonne ſacrée de remercier Dieu du peril éminent dont il luy a plû de le preſerver. Mais quelles merveilles de la Providence ne voyons-nous pas dans la découverte que l'on vient de faire d'un deſſein qui devoit faire perir ce Monarque. C'eſt ſans contredit la plus cruelle & la plus execrable Conſpiration qui fut jamais.

Dans la deſcription que nous venons de faire de tous les attentats que les Jeſuïtes ont jamais tramé ſur les Perſonnes ſacrées des Princes, nous n'en voyons aucun qui ait été concerté avec tant de menagement & d'artifice que celui-ci. Toute la prudence & la ruſe infernalle des Jeſuïtes y ont été employées, ſoutenues favo-

favorisées de toute la puissance du Roy T. C. & devoient être mises enfin en execution par toute la cruauté dont le Roy Jaques est capable; & si Dieu par des secrets inconnus aux hommes n'avoit permis que les Conspirateurs l'ont découvert d'eux-mêmes aux Favoris de ce grand Prince, il étoit inévitable.

Cependant le Roy T. C. pour detromper l'Europe, & faire connoître aux Princes Chrêtiens qu'il n'a point eu de part dans une action si lache & si odieuse, il fait courir le bruit d'un pretendu Manifeste qu'il a resolu de mettre au jour. Mr. de Pontchartrain a déja donné ordre au Gazetier de Paris de nous en faire les Preliminaires, & d'expliquer dans les nouvelles publiques que l'on fait un outrage sanglant à la gloire & à la reputation de ce grand Monarque, lorsqu'on veut qu'il ait été complice d'un si noir & si de-

detestable attentat. Et pour disposer les esprits à bien recevoir son Apologie, il a commencé le dernier ordinaire à en parler. Voici les termes qu'il employe; nous les raporterons mot pour mot tels qu'ils sont dans l'article de Londres.

Le même jour, dit-il, *un Officier depeché par le Duc de Wirtemberg vint donner advis qu'il y avoit un grand nombre de troupes Françoises assemblées prés de Calais avec des Bâtimens de transport, & qu'on y attendoit le Roy de la grand' Bretagne; que dans la crainte que ce ne fût à dessein de tanter une descente, le Duc de Wirtemberg avoit fait avancer des Troupes pour s'embarquer au premier ordre du Prince d'Orange. Cet advis causa une grande Consternation*, remarqués je vous prie ce qui suit, *& d'abort pour prevenir le public par des artifices semblables à ceux qui ont été employés*

ployés tant de fois, on repandit le bruit de la découverte d'une Conſpiration contre le Prince d'Orange &c.

Ce n'eſt pas le Gazetier qui parle; Mais ce ſont les Miniſtres de France eux-mêmes. Il faut que le Roy T. C. & ſes Miniſtres ayent perdu l'eſprit, ou qu'ils prenent le Roy Guillaume & les Princes de l'Europe pour dupes, lorſqu'ils parlent ainſi. Aprés cela ne diroit-on pas qu'ils ont à faire à des Viſionnaires, & que la Conſpiration dont on parle, n'eſt purement qu'un jeu d'eſprits dont le Roy Guillaume s'eſt ſervi pour éprouver la fidelité des Anglois, & faire une affaire de gayetté de Cœur à la France pour la noircir d'une éternelle infamie.

Si nous en croyons les Miniſtres de la Cour de France, toutes les Conſpirations qui ont été formées juſqu'ici contre la Perſon-

ſonne du Roy d'Angleterre ; n'ont été que des pretextes dont ce Prince ſe ſert pour parvenir à ſon but qui eſt, diſent-ils, d'obtenir de ſon Parlement de grandes ſommes pour fournir aux frais immenſes de la guerre preſente, donner aux Anglois une grande idée de ſon merite, & par des épreuves frequentes ſe concilier leur amitié, & s'aſſeurer enfin pour toûjours de leur fidelité.

Il faut être auſſi fourbe que ces Miniſtres le ſont pour ôſer avancer de ſemblables Calomnies. Le Roy T. C. leur Maitre ſera donc en droit de mettre tout en uſage ſuivant les principes des Jeſuites ſes Conſeillers, pour faire perir un Prince en le livrant aux Traitres & aux Aſſaſſins ; & quand ces perfides auront manqué leur coup & que les Conſpirations ſeront découvertes, on publiera qu'elles n'ont été que des pretextes,

textes, ou un trait de politique dont le Roy Guillaume s'eſt ſervi pour avancer ſes affaires & ſe mettre bien dans l'eſprit des Anglois!

Ce n'eſt pas d'aujourdui que la France s'eſt fait connoitre par cet endroit. Le Roy T. C. s'eſt rendu ſi celebre dans toutes les Cours des Princes Chrêtiens par ſes traiſons, que ſans luy faire tort on peut le juger capable d'avoir encore trempé dans celle-ci, & d'en avoir été un des principaux Autheurs, comme en effet il l'a été; & ſans diſſimuler nous pouvons dire que quelque tour ingenieux que l'on donne à une action auſſi lache, toute la Chrêtienté en eſt ſi bien perſuadée, que je ne crois pas que ce Monarque s'en puiſſe jamais laver, quelque éloquence qu'il puiſſe avoir.

Pour prevenir, dit-on, *le public par des Artifices ſemblables*

à ceux qui ont été employés tant de fois. Remarqués que les Miniſtres de France; car ce ſont eux qui envoyent au Gazetier du Bureau d'Adreſſe, ce que la Cour juge à propos de publier; Notés s'il vous plait qu'ils advouent eux-mêmes que ce n'eſt pas la premiere fois que la France à attenté à la perſonne du Roi Guillaume, *tant de fois*, diſent-ils. S'ils ſont aſſez hardis pour dire qu'autant de Conſpirations differentes ont été autant de pretextes differens dont le Roy d'Angleterre s'eſt ſervi advantageuſement auprés des Anglois, nous ſommes en état de leur prouver que ces Conſpirations n'ont point été imaginaires, mais réeles, formelles & averées, & que par conſequent elles n'ont rien moins ſervi qu'à des pretextes. Plût à Dieu que le Roy T. C. & le Roy Jaques en fuſſent quittes pour cela, & que leurs Couronnes ne fuſſent pas

ſouillées aujourdui d'une tache ſi infame que tout le Chriſtianiſme en aura une éternelle horreur.

Depuis l'élevation du Roy Guillaume au Throne d'Angleterre, on en Compte juſqu'a huict differentes. A toutes les Campagnes depuis la guerre declarée on a vû naitre de nouveaux monſtres que le Conſeil de France a enfanté pour faire perir ce Prince. L'aveu des Complices, les Lettres interceptées, les Conferences ſecretes que les Aſſaſſins ont eu avec les premiers Miniſtres de la Cour de France, les procés qui ont été inſtruits, & enfin l'execution des Coupables aprés avoir averé leurs crimes; Tout cela dis-je nous a appris que le Roy T. C. & le Roy Jaques ont été les principaux Acteurs de toutes ces ſanglantes Scenes.

Mais voyons juſqu'où l'effronterie porte ces Miniſtres pour vouloir

loir nier un fait qui saute aux yeux, & que toute la Terre reconnoit pour tel. *Ainsi* dit le Gazetier de Paris, ou plûtot l'Echo qui repette ce que la Cour de France luy fait dire, *le pretexte d'une Conspiration a servi à faire inserer dans un Acte publie, une partie du serment, qui avoit été rejetté lorsqu'on examina l'affaire des Commissaires du Commerce; quoiqu'on n'ait pas ôsé par un reste de respect pour la verité & pour les loix fondamentales du Royaume employer les principales clauses qui le firent rejetter.*

Ce serment que tous les Seigneurs prêtent unanimement pour defendre & maintenir le Roy Guillaume à la Couronne, contre les attentats de ses Ennemis. L'Acte d'Association; que tous les Deputés s'obligent à vanger sa mort sur les Assassins au cas qu'il vienne à mourir de mort violente.

Le

Le Bil par lequel le Parlement ſera continué lorſqu'il plaira à Dieu d'affliger le Royaume par la Mort de ce Prince, & la clauſe qu'on y a inſerée contre les perſonnes ſuſpectes, en vertu de laquelle il ſera permis à ſa Majeſté de les faire arrêter, ſe ſaiſir de leurs Armes & de leurs Chevaux. Tout cela dis-je n'eſt point vû de bon œil à la Cour de France. Ce ſont de nouveaux degrés de grandeur, de puiſſance & d'authorité pour leur ennemi à quoy on ne s'attendoit pas. Cet accroiſſement d'union & de bonne intelligence entre ſa M. & ſon Parlement. Tous ces empreſſemens & ce zele ſincere que tous les Seigneurs Anglois font paroître, & par leſquels ils concourent tous unanimement à vouloir ſacrifier leurs biens, leurs vies & leur ſang pour la conſervation de la perſonne ſacrée de S. M. B. Tout cela dis-je chagrinne extrémement le Roi

T. C. & voila ce qui fait dire à ſes Miniſtres, *que le pretexte d'une Conſpiration à ſervi à faire inſerer dans un Acte public une partie du ſerment qui avoit été rejetté*, &c.

Pour repondre en un mot à toutes ces défaites, je dirai que l'experience des choſes paſſées a ſi bien appris aux Princes Chrêtiens à connoître l'eſprit & le genie du Conſeil de France, que toute l'habileté de ſes Miniſtres ne la tirera jamais du mauvais pas où elle ſe trouve. C'eſt une tache perſonnelle qui ſouille la Couronne du Roi T. C. & qui le comblera d'infamie juſqu'au tombeau.

Quand au Roy Jaques c'eſt un Prince abandonné aux paſſions ſanguinaires, aux meurtres, aux attentats, & dés ſes plus tendres années il n'a reſpiré que la haine & la fureur contre les Provinces Unies, ou leurs Gouverneurs. Le Roy Guillaume n'étant que

Prince d'Orange en a fait une cruelle experience, juſqu'à ce jour; & le nom de Duc d'Yorck a été toûjours ſi ſuſpect à cette Republique, qu'on l'a toûjours conſideré comme ſon plus grand Ennemi; témoin les peines qu'il a pris du tems du Roy Charles ſon frere pour le porter à faire la guere, & à fomenter une haine irreconciliable contre cet Etat, à faire naitre des demelés perpetuels entre les Anglois & les Hollandois au ſujet du Commerce, à porter le Roy Charles à s'unir avec la France pour les détruire, & à mille autres extremités qui l'ont rendu odieux, & qui le font conſiderer aujourd'hui comme un Prince qui n'a jamais donné que des laches exemples, un emporté & un bigot furieux plus Jeſuïte que Prince, ſorti du ſang des Stuarts à la verité; mais qui fera toûjours honte à cette auguſte Maiſon qui a donné de grands

Princes

Princes & d'illuſtres Princeſſes à la Couronne d'Angleterre ; témoin la derniere Reine de glorieuſe Memoire.

Je ne ſçaurois m'empêcher en cet endroit de raporter un trait d'hiſtoire que l'on voit dans les Annalles de la Republique de Hollande. L'on poura juger de là des inclinations de ce Prince, qui l'ont toûjours porté à faire tout le mal imaginable aux Hollandois. Le voici.

„ Au commencement de l'an-
„ née 1673. on découvrit à Am-
„ ſterdam une deteſtable entre-
„ priſe dont le but étoit de bruler
„ les Vaiſſeaux de guerre de l'E-
„ tat. L'Auteur d'un ſi funeſte
„ deſſein étoit un Jean Fraſer
„ Ecoſſois. Le Duc d'York,
„ qui a été de tout tems ennemi
„ irreconciliable des Provinces
„ Unies, l'avoit engagé par de
„ grandes promeſſes à executer un
„ ſi abominable crime ; comme

„ il l'avoüa lui même, lorſqu'il
„ fut pris, ſans attendre qu'on
„ luy donnât la queſtion. Ce
„ malheureux fut roüé tout vif,
„ & ſon corps expoſé ſur une roüe
„ prés de Voolewyk.

Mais ce n'eſt pas là le ſeul trait de ſa fureur. Toute la vie de ce Prince n'eſt qu'une ſuite perpetuelle d'attentats, de trahiſons, de Conſpiration & de meurtres. La paſſion ſanguinaire qu'il a appris des Jeſuites qui l'ont élevé dans ſa jeuneſſe la porté à faire du mal, non ſeulement aux Hollandois, mais encore à tous les Princes Proteſtans de l'Europe, ſans épargner ſes Amis, ſes Alliez, & même ſes plus proches parens: Temoin la mort precipitée du dernier Roy Charles II. ſon frere qu'il a fait perir par le poiſon, par le ſeul deſir de regner.

Les Princes qui ne conſultent que leur paſſion dominante de

Re-

Regner ſacrifient tout pour y parvenir. Si nous en croyons un grand Archevêque de France, Marie de Medecis ſeconde femme de Henri IV. avoit concerté avec les Jeſuites & Ravaillac la mort de ce Prince ſon Epoux par le deſir d'obtenir la Regence, & d'avoir ſeule le maniement des affaires du Royaume ; & dés qu'elle fut ſacrée, elle fit voir dequoi ſont capables les Princes ou les Princeſſes que cette maudite paſſion domine.

Catherine de Medecis fut pareillement poſſedée de cette criminelle paſſion tout le cours de ſa vie, temoin ce que nous allons raporter, & que l'on avoit pris tant de ſoin de nous cacher juſqu'a ce jour. Elle étoit, comme ſçavent ceux qui ſont verſés dans l'hiſtoire de France, mere de trois Rois, ſçavoir François II. Charles IX. & Henri III. & l'auroit été de quatre ſi le Duc

d'Alençon ſon quatriéme fils ne fut mort dans ſa plus tendre jeuneſſe.

François II. étant mort, Catherine de Medecis parvint à la Regence pendant la Minorité de Charles ſon ſecond Fils, par le moyen des brigues & des artifices dont elle ſe ſervit. Cependant les guerres civiles qui l'accablerent d'affaires, de chagrins, & d'inquietudes, & qui la reduiſirent au point de ſe voir contrainte d'abandonner au Prince de Condé le maniement des affaires du Royaume, luy firent bientôt conçevoir que la Couronne eſt un fardeau bien accablant pour une femme.

Au milieu de ſes déplaiſirs, elle ſe retira dans ſon Cabinet pour s'abandonner entierement à la ſolitude pendant quelque jours, & ne voulut point qu'aucun de ſa Cour l'aprochât. Finalement elle fit appeller Mr. de

Meſme

Meſme homme de Robbe, pour qui elle avoit une eſtime particuliere, comme un des plus zelés à ſon ſervice par les preuves ſignalées qu'il luy en avoit donné en pluſieurs occaſions.

Cette Princeſſe luy confia une boëte d'acier bien fermée à clef, & luy dit que la guerre civile luy donnant de mauvais preſages de ſa deſtinée, elle avoit jugé à propos de luy remettre entre les mains ce ſacré depot qui étoit le plus riche treſor qu'elle eut dans le monde, avec ordre de ne l'ouvrir jamais, ni de la donner à perſonne, à moins que ce ne fut par ſon commandement ſigné de ſa propre main; & engagea Mr. de Meſme à faire ſerment qu'il luy tiendroit parole ſur peine d'encourir ſa haine & ſon indignation.

Cette Reine étant morte ſans retirer la boëte des mains de Mr. de Meſme, & celui-ci étant pareil-

reillement decedé aprés Catherine de Medecis, les Heritiers de Mr. de Meſme la garderent long-tems dans leur famille ſans l'ouvrir. Cependant le tems qui fait oublier toutes choſes rendit les Enfans de Mr. de Meſme aſſez curieux pour l'ouvrir, dans la penſée d'y trouver un Treſor ineſtimable. La boëte étant ouverte on trouva avec le dernier étonnement une choſe qui fait horreur. C'étoit une Medaille de Cuivre, Ovale, en forme de bouclier ou de rondache ſemblable à celles que les Anciens Romains conſacroient à leurs faux Dieux.

La gravure de cette Medaille repreſentoit Catherine de Medecis étant à genoux en forme de ſupliante, faiſant offrande au Demon qui étoit peint ſur un Thrône relevé avec des traits les plus afreux & les plus horribles que l'on puiſſe imaginer. Cette Princeſſe avoit à ſes côtés ſes trois Fils Charles

les, Henri & le Duc d'Alençon avec cette Deviſe en François. *Soit, pourveu que je Regne* : L'on void encore cette même Medaille aujourdui dans la Maiſon de Meſme dont eſt ſorti Mr. le Comte d'Avaux ci-devant Ambaſſadeur en Hollande. Les Curieux qui voudront être informés des circonſtances de cette hiſtoire ſecrete les pouront aprendre de la propre bouche de ce Miniſtre.

Voilà les crimes où la paſſion de regner, ou plûtôt la fureur & la zele efrené porté les Princes. Concluons de là que ce n'eſt pas une choſe étonnante ſi le Roy Jaques qui a été de tout tems animé de cette fureur & poſſedé par cette paſſion dominante cherche aujourd'hui de monter ſur le Thrône par l'aſſaſſinat du Roy Guillaume. Il n'y a point d'excés & point de crime auquel il ne s'abandonne pour ſatisfaire à ce deſir. Mais Dieu qui a toûjours pris

ſoin de la conſervation de ce Prince, & qui la garanti de tous les pieges que ſes ennemis luy ont tendus, le conſervera à l'Europe, malgré leurs deteſtables entrepriſes. Tous les Princes Chrêtiens ſont des vœux au Ciel pour cette heureuſe conſervation. Elle intereſſe toute la Chrêtienté, qui le conſidere comme ſon Liberateur, & celui qui l'a doit afranchir des maux qui l'ont afligée depuis tant d'années.

PRINCES SERENISSIMES; voici un attentat qui doit reveiller les ſoins & le zele que vous avés fait paroitre pour la cauſe commune depuis le commencement de la guerre. C'eſt cette loüable ardeur qui vous doit engager à redoubler vos efforts contre l'ennemi commun de vos vies, de vos biens, de vos Etats & de vôtre liberté. Vous devés être tous animés du même eſprit qui eſt de demander reparation à vos Ennemis d'une

d'une action ſi lache & ſi odieuſe.

Il ne faut pas qu'on vous faſſe aujourd'hui le reproche d'avoir manqué de conſeil & de courage pour vanger un attentat formé contre la vie d'un de vos Alliez. C'eſt un fait qui vous intereſſe tous également; puis que ce ſont les mêmes interêts qui vous ont aujourd'hui fait prendre les armes. Quel deplaiſir n'auriés-vous pas ſi on vous faiſoit un jour le reproche d'avoir negligé de concourir avec ce grand Prince à chercher tous les moyens capables d'abaiſſer un tel ennemi que Louis XIV.

Nous ne ſçaurions y travailler avec plus de gloire qu'en redoublant nos efforts à pouſſer la guerre preſente avec toute la chaleur imaginable. C'eſt ce que le Roy T. C. apprehende; & c'eſt ce qui le fait hâter aujourd'hui de faire perir, s'il luy eſt poſſible, le plus grand, & le plus redoutable de ſes Ennemis. Il voit de l'impoſſibi-

lité à le vaincre par les armes; juſqu'icy il n'a manqué ni de bons Generaux, ni d'Armées fortes & nombreuſes, ni de bonheur. Temoin les Conquêtes qu'il a faites & les avantages qu'il a remportés juſqu'à la mort du Marechal de Luxembourg; outre cela combien de trahiſons & de Conſpirations n'a-t-on pas formé contre la vie de ce Prince. Tout cela a été inutile juſqu'à preſent. Cependant il faut vaincre ou mourir; le Roy T. C. ne ſe rebutte pas pour cela. Cette fureur qui l'anime contre le Roy Guillaume luy inſpire de nouveaux attentats; on ne ſe cache plus comme l'on a fait dans les Conſpirations precedentes. Ce n'eſt plus deux ou trois Aſſaſſins qui cherchent le Roy Guillaume, mais une compagnie entiere de Meurtriers qui marchent en plein jour, autoriſés & ſoutenus par deux grands Roys, qui leur donnent des ordres par écrit ſignés de leur main,

de

de l'argent, des armes & des chevaux. Quelle honte! quelle baſſeſſe! pour des Princes Chrêtiens, & que peut-on attendre à l'avenir de tels Diſciples qui ont ſi bien profité dans l'école qui enſeigne l'Art d'aſſaſſiner les Roys. C'eſt un fait qui en fera rougir à jamais les Autheurs, & qui fera horreur à tous les Princes Payens qui n'ont jamais connus parmi eux l'uſage de ces deteſtables principes. Je m'en raporte à toutes les hiſtoires les plus fidelles, on n'y trouvera jamais aucun veſtige de cette fureur, condamnée par les Conciles, par les Decrets de la Sorbonne & par les Parlemens comme nous l'avons fait voir.

C'eſt preſentement au Roy T. C. & au Roy Jaques à ſe juſtifier là deſſus. Nous attendons avec impatience le Manifeſte qu'ils vont mettre au jour. Nous ſçavons qu'on ne manque pas de plumes ſavantes en France pour donner à

une Piece de ce poids & de cette importance le tour ſubtil qu'il plaira à la Cour qu'on luy donne, pour faire illuſion au Public & couvrir l'horreur de ce deteſtable crime.

C'eſt une Monnoye dont le Roy T. C. s'eſt ſervi ſi ſouvent & dans tant d'occaſions, qu'il y a peu de Cours dans l'Europe où elle ne ſoit decriée. Les Princes Confederés ſont prevenus là-deſſus, & ſçavent trés bien tout ce que la France medite ſur ce ſujet. Quelque tour ingenieux que l'on donne à ce Manifeſte, & quelque biais que l'on prenne pour parer les reproches ſanglants que toute la Chrêtienté eſt en droit de lui faire, ils ne ſeront jamais capables de la juſtifier ni de faire ſon Apologie telle qu'elle la ſouhaitteroit.

Il eſt bien difficile de rendre bonne une Cauſe mauvaiſe par elle même, de la faire dis-je bonne par de foibles raiſonnemens. Il s'agit ici d'un fait averé par la propre bouche des Conſpirateurs

teurs. Tant de preuves Authentiques ; tant de fideles témoins que les Alliez ont d'un fait si important suffisent pour fermer la bouche au Roi T. C. Le Parlement d'Angleterre repondra à ce Manifeste quand il paroitra d'une maniere qui fera rougir les chefs d'une si lache & si noire entrepriſe. Il faut pour cela attendre ſeulement que toutes les depoſitions des Complices ſoient miſes en ordre. On y travaille avec toute la diligence poſſible & dans peu de jours ; à moins que le Conſeil de France ne ſe hâte de mettre le ſien en lumiere, il eſt à craindre pour luy que celui du Parlement ne prenne les devans : Ce ſera pour rendre tous les artifices de la France inutiles & pour mettre au jour des particularités ſi eſſencieles à ce dont il s'agit, qu'il ſera bien difficile aux Miniſtres de cette Couronne d'y pouvoir repondre quelque ſoin qu'ils ſe donnent & quelque peine qu'ils prenent pour cela.

Nous pouvons les advertir par avance que tout ce qu'ils pouront avancer ne ſervira tout au plus qu'à rendre le fait plus clair voyant. Il faut cependant leur permettre de dire leurs raiſons bonnes ou mauvaiſes. C'eſt un

droit

une Piece de ce poids & de cette importance le tour ſubtil qu'il plaira à la Cour qu'on luy donne, pour faire illuſion au Public & couvrir l'horreur de ce deteſtable crime.

C'eſt une Monnoye dont le Roy T. C. s'eſt ſervi ſi ſouvent & dans tant d'occaſions, qu'il y a peu de Cours dans l'Europe où elle ne ſoit decriée. Les Princes Confederés ſont prevenus là-deſſus, & ſçavent trés bien tout ce que la France medite ſur ce ſujet. Quelque tour ingenieux que l'on donne à ce Manifeſte, & quelque biais que l'on prenne pour parer les reproches ſanglants que toute la Chrêtienté eſt en droit de lui faire, ils ne feront jamais capables de la juſtifier ni de faire ſon Apologie telle qu'elle la ſouhaitteroit.

Il eſt bien difficile de rendre bonne une Cauſe mauvaiſe par elle même, de la faire dis-je bonne par de foibles raiſonnemens. Il s'agit ici d'un fait averé par la propre bouche des Conſpirateurs

teurs. Tant de preuves Authentiques ; tant de fideles témoins que les Alliez ont d'un fait si important ſuffiſent pour fermer la bouche au Roi T. C. Le Parlement d'Angleterre repondra à ce Manifeſte quand il paroitra d'une maniere qui fera rougir les chefs d'une ſi lache & ſi noire entrepriſe. Il faut pour cela attendre ſeulement que toutes les depoſitions des Complices ſoient miſes en ordre. On y travaille avec toute la diligence poſſible & dans peu de jours ; à moins que le Conſeil de France ne ſe hâte de mettre le ſien en lumiere, il eſt à craindre pour luy que celui du Parlement ne prenne les devans : Ce ſera pour rendre tous les artifices de la France inutiles & pour mettre au jour des particularités ſi eſſencieles à ce dont il s'agit, qu'il ſera bien difficile aux Miniſtres de cette Couronne d'y pouvoir repondre quelque ſoin qu'ils ſe donnent & quelque peine qu'ils prenent pour cela.

Nous pouvons les advertir par avance que tout ce qu'ils pouront avancer ne ſervira tout au plus qu'à rendre le fait plus clair voyant. Il faut cependant leur permettre de dire leurs raiſons bonnes ou mauvaiſes. C'eſt un

droit

droit que la justice la plus rigoureuse accorde aux plus grands coupables, qui est de plaider leur cause & d'avancer tout ce qui leur semble bon pour leur justification, suivant les accusations qu'on leur fait.

Concluons donc en attendant ce pretendu Manifeste qui sera aparamment une Piece de Cabinet des plus étudiées que la Cour de France nous ait encore donné ; concluons dis-je qu'il auroit mieux valu pour cette Couronne que le Roy T. C. n'eut point trempé dans ce complot ; c'est une tache odieuse qui rejallit sur toute la Nation & qui la noircit d'une infamie que tous les siecles à venir ne laveront jamais. Cependant le Roy Guillaume selon les Principes du Christianisme pardonne de bon cœur à ses Ennemis, & prie Dieu de leur accorder le pardon de leur crime ; persuadé que tant qu'il sera entre les mains de la Providence divine, il n'aura rien à craindre, & triomphera toûjours de leurs attentats, quelques pieges qu'ils luy tendent pour luy ravir la vie par des voyes si criminelles.

F I N.

UNIVERSITY LIBRARY CAMBRIDGE

Qui pourroit exprimer ta malice infernale,
Perfide, dont le coeur voilé de fictions
Reduise avec tant d'art les noires actions,
Que l'on prendroit ta Foi pour être sans égale?
Le transport du colère, attaque en menaçant,
Mais ta fausse douceur éteint le en embrassant;

UNIVERSITÄTS-BIBLIOTHEK CAMBRIDGE

Et porte d'un Ami le visage agréable.
Il n'est rien de si saint qu'épargne ta fureur
Et Dieu sous le pouvoir te rend si détestable
Que celui que tu sers t'a même en horreur.

Οἱ πιθανοὶ κακοί.

Lucien.